



**12<sup>ème</sup> Colloque**  
**de l'Observatoire Foi et Culture**  
**de la Conférence des évêques de France**

# **L'autorité de parole**

## **Redéfinir la force et le pouvoir des mots dans une société en crise**

**Maison des évêques de France**  
**58 avenue de Breteuil – 75007 Paris**

**Vendredi 9 décembre 2022**  
**9h30-17h00**

## Problématique

Notre époque est marquée par une crise d'autorité sans précédent : crise des instances traditionnelles qui portent cette autorité (famille, école, Église, institutions régaliennes, pouvoirs publics, hiérarchies diverses) et de la parole qui s'y exprime – la fameuse parole d'autorité. Comment, à l'heure où dominant les discours médiatiques et l'inquiétante anarchie des réseaux sociaux, donner ou redonner sens à ce qu'on pourrait appeler, en inversant les termes, une autorité de parole ?

Qui peut aujourd'hui prétendre assumer sans défaillir le pouvoir des mots dans la société ? Comment garantir encore la vérité d'un discours, d'une idée, d'un engagement, d'une relation humaine, notamment au sein d'institutions qui ont souvent épuisé leur crédit ou trahi la confiance que l'on avait placée en elles ?

Le colloque s'articule en deux temps. Dans la matinée, les intervenants explorent le champ de la parole incarnée : ils résument l'histoire de cette parole d'autorité que la modernité a mise en crise ; ils montrent combien la parole humaine a toujours dû sa force à des êtres de chair autant qu'à une extériorité fondatrice – à commencer par la « parole de Dieu » ; combien, au contraire, livrée à elle-même, elle peut être dévoyée, déchoir, blesser ou détruire. L'après-midi est consacrée à cerner les contours d'une autorité de parole transformée par des thématiques nouvelles : la valeur du témoignage, la parole des victimes, ou encore le service de la parole, qui fait l'objet d'une table ronde.

# Sommaire

Ouverture : Réaccréditer la parole par Mgr Pascal Wintzer .....	p. 4
Brève histoire de la parole d'autorité par Roger-Pol Droit .....	p. 9
« Jésus parle avec autorité, non pas comme les scribes » par Yves-Marie Blanchard .....	p. 22
Annexe : Textes bibliques .....	p. 31
Que disons-nous quand nous disons : « Parole de Dieu » ? par le P. Hugues Derycke .....	p. 34
Excursus : Le dogme comme mode spécifique d'inspiration dans la culture .....	p. 46
Comment discerner une parole juste ? par Marie Palasi .....	p. 48
La force de la parole des victimes : écouter par Élisabeth Pelsez .....	p. 56
Table ronde animée par le P. Robert Scholtus : Sonia Devillers, Samir Siad, P. Henry de Villefranche .....	p. 70
Conclusion par Mgr Pascal Wintzer .....	p. 71
Intervenants .....	p. 74

## Ouverture

# Réaccréditer la parole

Mgr Pascal WINTZER, président de l'OFC

Pourquoi donc l'Église catholique s'intéresse-t-elle à la parole, et particulièrement à la perte d'autorité dont souffrirait cette parole ?

D'abord pour des motifs d'ordre général, liés à ce que l'on peut observer de la vie en société. Mais aussi pour cette raison qui est son identité : le christianisme se reconnaît comme une religion de la parole. Et non de n'importe quelle parole puisque, à la fois sa source, et l'instance critique sous laquelle l'Église se situe, est ce qu'elle appelle la Parole de Dieu.

\*

Employant cette expression : « Parole de Dieu », une tentation – et je crois que c'est le mot juste – ce serait d'identifier « Parole de Dieu » et « Bible ». Or je tiens qu'il y a une distance entre l'une et l'autre.

La Bible est une bibliothèque. Elle est faite de livres, de papier, de mots, de langues... Elle est cela et c'est très bien. Cependant, pour les croyants, juifs et chrétiens, ces mots trouvent leur sens lorsqu'ils deviennent « Parole de Dieu », lorsqu'ils quittent le papier, voire le parchemin, et sans doute les écrans, pour s'inscrire sur le cœur de ceux qui les écoutent.

Un geste accompli dans la liturgie catholique est expressif de ce passage : après que le diacre ou le prêtre, voire l'évêque, a proclamé l'Évangile, il dit ou bien il chante : « Acclamons la Parole de Dieu ». Cet appel prend tout son sens lorsque le livre reste sur l'ambon et n'est pas montré à l'assemblée. En effet, ce qui est acclamé, ce n'est pas un livre, mais c'est la Parole qui a jailli du livre pour habiter les cœurs.

C'est ici que nous comprenons que le christianisme – je ne m'autorise pas à parler des autres religions – n'est pas une religion du livre, mais une religion de la Parole.

\*

Sur cette question de l'importance de la Parole, un texte – ou plutôt une « parole » – fait référence. Il s'agit du discours du pape Benoît XVI au Collège des Bernardins, le 12 septembre 2008.

J'en retiens cette affirmation : « La Parole qui ouvre le chemin de la recherche de Dieu, et qui est elle-même ce chemin, est une Parole qui donne naissance à une communauté ». Je commente : lire, et écouter, permet de relier ; sans parole, ou bien lorsque la parole est disqualifiée, trahie, travestie, c'est la vie communautaire, en fait toute vie sociale qui est en souffrance.

Un peu plus loin dans ce même discours, Benoît XVI rappelle comment Bernard de Clairvaux fustigeait les moines qui chantaient mal : ils blessaient la relation que la parole veut instaurer avec Dieu. Je vais plus loin dans la métaphore. Le chant discordant ne consiste pas simplement en des sons blessants pour les oreilles ; il exprime, pour moi, l'incapacité à se mettre au service de ce qui doit l'être.

Plus clairement, mal chanter, mal parler, surtout mal vivre, c'est empêcher que la parole accomplisse son œuvre. Plus que le chant, ceci concerne toutes les manières, non pas de servir mais de se servir de la parole, qu'elle soit de Dieu et des autres. Plutôt que de la servir, on la travestit, on la blesse. Et lorsque la parole est disqualifiée, c'est bien la relation est à la peine.

\*

Je m'interroge : envisager la perversion de la parole ne conduit-il pas à mettre toute parole, voire tout écrit sous cloche, jusqu'à penser que tout ce qui serait ajouté « viendrait du Mauvais » ?

Certes non. Ainsi, pour la Bible, elle ne devient Parole de Dieu qu'à la mesure où le livre est refermé, ce qui permet que la Parole s'inscrive dans les cœurs. C'est le moment où ceux qui l'entendent osent s'en saisir pour, à leur tour, prendre la parole. Sans ce risque, la parole ne produit pas ce à quoi elle est destinée. Elle devient lettre morte. Elle peut être entourée d'un bel écrin, mais toute puissance de vie lui est ôtée.

Oui, la parole peut être blessée, elle peut se voir dépossédée de toute autorité. Mais ce ne sera jamais en la rendant inatteignable – « sacrée », pourrais-je dire – qu'on l'accueillera dans la force qu'elle est.

Je cite à nouveau Benoît XVI : « La Parole de Dieu n'est jamais simplement présente dans la seule littéralité du texte. Pour l'atteindre, il faut un dépassement et un processus de compréhension qui se laisse guider par le mouvement intérieur de l'ensemble des textes et, à partir de là, doit devenir également un processus vital ».

\*

Il serait pour moi dangereux que la perte d'autorité de la parole, spécialement de la parole portée par les institutions, conduise à une autre forme de sacralisation : celle des procédures et des réglementations tatillonnes. Ceci pourtant se développe dans nos sociétés, et aussi dans l'Église catholique.

Religion de la parole – et non du livre – le christianisme, dans ses pratiques, s'exprime dans sa capacité à accorder crédit à la parole des personnes. Les sacrements peuvent certes donner lieu à des traces écrites, mais, selon la définition classique qui leur est donnée, les sacrements sont « un geste qu'une parole accompagne ».

Je constate, cependant, que des pratiques adventices, secondaires, peuvent se développer : la signature des registres, à la fin d'un mariage, semble revêtir une importance décisive... surtout pour les photographes ! Et des attestations données hier sur la seule foi de la parole, alors que ceci n'est pas exigé par le droit de l'Église, appellent de plus en plus des déclarations, voire des preuves écrites.

Je vois dans ces pratiques, que je peux comprendre, un vrai danger. Plutôt que d'accréditer la parole, elles entrent dans son processus de disqualification, puisqu'elle est reconnue insuffisante à dire les choses. Secondairement, ceci développe une société des procédures et du contrôle où les normes s'ajoutent les unes aux autres. Dès lors, la relation à autrui n'est pas regardée comme un lieu d'épanouissement, mais comme un danger potentiel, dont les normes seraient censées protéger.

La critique radicale du libéralisme que fait Jean-Claude Michéa peut dès lors résonner comme un avertissement face à une société où le marché et le

droit seraient les garants de la vie commune, indépendamment de toute référence morale : « Pour les libéraux, il existe deux mécanismes, et seulement deux, qui peuvent réguler les comportements. Ce sont les horlogeries parallèles et complémentaires du marché et du droit »<sup>1</sup>.

Il faut dès lors préserver le marché et le droit de toutes les entraves qui altèreraient leur fonctionnement : « Dans sa forme idéale, l'État libéral doit donc veiller en permanence à séparer soigneusement l'exercice du pouvoir politique de toute considération morale ou religieuse, dans la mesure [...] où ces dernières sont perçues comme de simples préférences idéologiques arbitraires (qui ne sont acceptables, à ce titre, qu'en tant que choix privés) »<sup>2</sup>.

Est-il illusoire de penser que la pente du discrédit de la parole comme des institutions qui la portent de manière publique peut connaître une inflexion heureuse ? Le moyen peut en être la vertu, l'ambition morale... et pas tant la multiplication des instances de contrôle et les sanctions.

\*

La journée qui s'ouvre, avec les paroles que nous allons accueillir, pourra sans doute conforter mon espérance – permettez à un évêque catholique d'invoquer cette vertu théologale.

Faut-il que nous tombions encore plus bas pour retrouver le goût de la parole, exigeante, humble, vérifiée ?

Sans déflorer les propos de Roger-Pol Droit qui va ouvrir le colloque dans quelques instants, je lis dans le livre qu'il cosigne avec Monique Atlan un appel à la responsabilité, un appel que j'entends éthique, au-delà de toutes les procédures :

Notre époque se présente comme celle d'une érosion, d'un effacement de l'idée même de responsabilité. L'impression qui submerge tout, dans les marées numériques et dans l'écume des tweets, est que règnent futilité et méchanceté, humeur de l'heure, blague bête, vulgarité et mépris. Pas seulement, certes. Mais très largement. Avec une forme d'irresponsabilité permanente, affichée, qui imprègne le flot des messages comme si toute parole, parce qu'instantanée,

---

<sup>1</sup> Jean-Claude Michéa, *L'Empire du moindre mal. Essai sur la civilisation libérale*, Champs, Essais, Flammarion, 2010 (1<sup>ère</sup> édition Climats, 2007), p. 93.

<sup>2</sup> *Op. cit.*, p. 93-94.

destinée à disparaître aussitôt émise, était sans incidence aucune. Mort-née, somme toute<sup>3</sup>.

Toute parole a des conséquences. Elle construit ou détruit. Elle n'est jamais sans aucune importance, aucun poids, aucun effet. Avant même de dire quoi que ce soit, le préalable décisif est de savoir que nos paroles auront un impact<sup>4</sup>.

En se souvenant que chaque parole change le monde, même de manière infime, chaque parleur agit autrement<sup>5</sup>.

Je termine ce propos, avant tout pour exprimer ma gratitude à chacune des personnes qui ont accepté de participer à ce colloque.

---

<sup>3</sup> Monique Atlan et Roger-Pol Droit, *Quand la parole détruit*, Éditions de l'Observatoire, 2023, p. 229.

<sup>4</sup> *Op. cit.*, p. 271.

<sup>5</sup> *Op. cit.*, p. 296.



# Brève histoire de la parole d'autorité

*« Nous ne sommes hommes,  
et nous ne tenons les uns aux autres,  
que par la parole »*

Montaigne

Roger-Pol DROIT

Je remercie Mgr Pascal Wintzer de m'avoir convié à ouvrir cette journée de réflexion, et je vous remercie tous pour votre présence, et par avance, pour votre attention.

Il est évident qu'il ne convient pas de prendre à la lettre l'intitulé des quelques propos que je vous sou mets. En effet, esquisser une histoire, fût-elle brève, de la parole d'autorité, en quelques instants, est impossible. Je vais me limiter à quelques éléments, dont j'espère qu'ils pourront malgré tout contribuer utilement à vos réflexions. Je les emprunte principalement au livre que j'ai publié en 2023 avec Monique Atlan, *Quand la parole détruit*, aux éditions de l'Observatoire.

Dans ce livre, nous avons tenté d'examiner ce que devient la parole aujourd'hui, les différentes menaces qui pèsent sur elle, en particulier à l'heure du numérique, de la dérision, de la montée des haines et des insultes auxquelles l'anonymat assure l'impunité, sur fond d'un oubli croissant du fait que nos paroles sont des actes et que leur pouvoir est immense, dans la mesure où elles peuvent créer autant que détruire, sauver autant que perdre, stimuler autant que paralyser.

Cette puissance de la parole, vous ne l'avez pas oubliée : « Dis seulement une parole et je serai guéri ». Mais cette puissance fait aujourd'hui l'objet d'amnésie, de déni ou de désinvolture, ce qui ouvre la porte à sa détérioration. Je vais évoquer quelques aspects de cette histoire, ancienne et contemporaine, et indiquer quelques pistes pour tenter d'y remédier.

## ***L'autorité : force propre ou puissance transférée***

Avant d'évoquer les changements qui ont conduit à la situation présente, j'aimerais insister sur le fait que ce que vous avez choisi de nommer « parole d'autorité » peut s'entendre en deux sens. Il faut en effet distinguer deux grands cas de figure.

Il peut s'agir d'une parole qui *fait autorité*, comme on dit, en raison de sa force propre – force spirituelle, ou bien force logique ou encore force poétique.

Dans tous les cas de figure, c'est alors une parole dont la teneur garantit l'efficace. Elle produit des effets en fonction du message qu'elle transmet, indépendamment des individus qui la transmettent. Sa force ne provient pas des pouvoirs en place, ni même des institutions qui la transmettent, pas plus que des individus qui la reprennent.

Une telle parole, dans le vocabulaire ancien, était qualifiée d'authentique<sup>6</sup>, ce qui signifiait « qui tient sa force de soi ». *Authentès* signifie littéralement « qui frappe par lui-même », de ses propres mains, d'où aussi bien le meurtrier que, par extension, celui qui détient un pouvoir, une autorité qu'il ne reçoit de personne d'autre que de lui-même.

Voilà qui indique déjà l'existence d'un lien ancien, probablement profond, entre l'idée d'« authentique » et celle d'autorité, à condition de préciser que la puissance dont cette autorité provient se trouve contenue dans les capacités internes, les qualités propres de la personne, ou plus tard du texte, auquel on fait référence. C'est là une constante : tout ce qui tourne autour de l'idée d'authenticité se rattache, de près ou de loin, à la représentation d'une force intrinsèque, à ce qui est appelé « authentique ».

Est authentique, dans le latin médiéval, tout ce qui est réputé « faire autorité ». Mais les emplois du terme sont plus divers et plus nombreux que les nôtres. Une personne est dite « authentique » lorsqu'elle est investie d'une fonction officielle, d'une dignité. On dit qu'Aristote est « authentique », au sens où il « fait autorité » en matière intellectuelle. Un individu peut être appelé « authentique » quand il possède les qualités morales jugées nécessaires pour exercer le pouvoir.

---

<sup>6</sup> Voir *L'authenticité*, sous la direction de Laurent Aynès (La Documentation Française, 2013), pp.209-230.

De ce premier noyau de sens, il faut distinguer nettement la parole qui tient son autorité non pas d'elle-même, mais du pouvoir détenu par ceux qui la profèrent – pouvoir symbolique des institutions, pouvoir politique des souverains, des gouvernants, mais aussi des tyrans, des dictateurs et autres despotes. Ici, rien ne garantit que la puissance de la parole ne provienne d'une domination imposée par la force, voire d'une usurpation de l'autorité.

Bien évidemment, il ne saurait être question de soupçonner d'illégitimité, d'artificialité ou de nocivité toute parole émanant de l'autorité politique et des institutions établies. Cette défiance quasi systématique est devenue un des traits de notre époque. Chacun la connaît et il ne s'agit pas d'y consentir. Mais il ne saurait être question pour autant d'accorder une confiance systématique aux pouvoirs. Il arrive que l'autorité, au sens politique et institutionnel, trompe sciemment, ou fasse erreur.

Avoir en tête cette distinction entre parole « qui fait autorité » et parole « qui émane d'une autorité » me paraît pouvoir être utile pour la suite de vos travaux et importe pour la suite de mon propos.

### ***La puissance de la parole est à double face***

Créatrice du monde et du lien humain, la parole est l'interface entre esprit et choses. *Davar*, en hébreu, dit les deux : « le mot » et « la chose » se désignent par un seul et même vocable. La Genèse indique comment Dieu parle et crée en même temps, séparant le jour de la nuit, faisant exister ce qu'il dénomme.

La parole humaine est à son tour fondatrice de nos relations, de notre monde, de notre rapport aux autres, voire de notre conscience d'être un sujet : il faut dire « Je », fût-ce en silence, pour avoir conscience d'être soi. « Venir au monde, c'est prendre la parole », dit le philosophe George Gusdorf. Ce que Montaigne reprend à sa manière en écrivant : « Nous ne sommes hommes, et nous ne tenons les uns aux autres, que par la parole ». Si nous avons placé cette phrase en exergue de notre essai, c'est aussi pour suggérer que si la parole se corrode, l'humanité en fait autant.

Ce pouvoir qui nous dépasse fonde l'autorité de la parole, et sa puissance lui confère aussi une double face. Elle peut dire le vrai ou le faux. Elle guide ou égare, rassure ou effraie. Cette face négative de la parole, qui

peut la rendre toxique et destructrice, les traditions spirituelles l'ont depuis toujours repérée et ont mis en garde contre sa destructivité.

Dans le Livre des Proverbes, on peut lire : « La vie et la mort sont dans la main de la langue ». C'est pourquoi ce que l'hébreu nomme *lachonara*, « la langue du mal », est scrupuleusement encadré.

Cette langue du mal est jugée trois fois meurtrière : elle détériore ceux qui calomnient, ceux qui sont calomniés et ceux qui écoutent les calomnies.

Cette parole négative, qui englobe mensonges, diffamations, ragots et médisances de toutes sortes, est considérée comme impardonnable, et même plus grave que l'idolâtrie, la débauche et le meurtre ! Une quantité de règles minutieuses sont donc édictées pour la tenir à l'écart.

Dans la tradition chrétienne, la mauvaise langue est également considérée comme gravissime et donc prohibée. Mais la situation est sensiblement différente. Parce que la parole *se voit*, dans la personne de Jésus, autant qu'elle s'écoute, et que le Christ, calomnié, diffamé, trahi, a surmonté cette forme de mort. Cela dit, la parole négative fait l'objet d'une condamnation sans appel.

Il en va de même en Islam, où mal parler de quelqu'un en son absence, sans qu'il puisse ni le savoir ni se défendre, est appelé en arabe « manger la chair de son frère mort ». Les mérites des calomniateurs sont censés être transférés aux calomniés, et les règles musulmanes de la vie pieuse prescrivent de manière stricte et précise les garde-fous à respecter pour éviter les paroles destructrices.

De semblables mises en garde se retrouvent, avec plus ou moins de force, dans les cultures africaines, indiennes, chinoises. C'est toutefois au sein des cultures marquées par le monothéisme que cette mise à l'écart est la plus forte, en raison de la place spécifique que ces traditions accordent au mal et à sa réalité.

Jusqu'à présent, je n'ai considéré la parole toxique que sous un angle que l'on peut dire « personnel » ou « individuel » : des personnes disent du mal d'autres personnes, certaines les écoutent, répètent, et le mal se répand.

Ce n'est pas le seul aspect ! Il faut aussi tenir compte de la parole d'État, des mots du pouvoir, qui ont aussi leur capacité de manipulation et de destruction.

## ***La parole de l'autorité instituée et les dangers de la conviction de gouverner au nom d'une vérité absolue***

Examinons cette phrase : « *C'est à une quantité considérable de mensonges et de tromperies que nos dirigeants risquent de devoir recourir dans l'intérêt de ceux qui sont dirigés* ».

Pour le bien des citoyens, donc de manière légitime, moralement justifiée, ceux qui dirigent seraient contraints de mentir, de tromper, de tricher, de truquer le discours. Où donc se trouve cette phrase ? Dans la *République* de Platon, l'ouvrage qui prétend construire la cité idéale, juste, conforme au Bien et au Vrai. Et qui prononce cette phrase ? Socrate, que Platon fait parler bien après sa mort.

Ici, une série de remarques s'impose. Socrate n'a cessé de dénoncer les mauvais usages de la parole, ceux des sophistes et des hommes politiques qui séduisent ou qui émeuvent, pour influencer l'auditoire, en jouant sur ses affects, au lieu de faire appel à la raison de tous pour chercher la réponse vraie ou la solution juste. Socrate oppose ainsi le pouvoir de la parole qui manipule et le pouvoir de la parole qui s'efforce de trouver la vérité. Il n'aurait jamais pu, dans la réalité, prononcer cette phrase. Si Platon la lui attribue, ce qui est une monstruosité, du moins à mes yeux, c'est parce qu'il invente, lui, Platon, l'arrivée au pouvoir de la vérité elle-même.

La cité idéale, la belle Cité, *Kallopolis*, est celle où les philosophes sont aux commandes, c'est-à-dire, du point de vue de Platon, l'État où la connaissance exacte, la parole vraie, les lois justes règlent tous les aspects de de la vie de tous : éducation, mariages, travail, culture musicale ou poétique, commerce...

Cette invention de Platon porte un nom. C'est le totalitarisme. Sans doute les régimes totalitaires sont-ils des réalisations modernes, et récentes. Fascisme, nazisme et communisme sont des créations du XX<sup>e</sup> siècle. Mais la matrice fut forgée par Platon, imaginée par lui. Cette matrice consiste à placer une parole jugée absolument vraie aux commandes du politique.

Si la parole du pouvoir politique se considère comme vraie absolument, elle ne peut ni ne doit tolérer de dissidence, de contradiction, d'autre parole. Elle est justifiée à prendre, au nom du vrai (donc du juste, du bien etc.) n'importe quelle décision.

Dès lors qu'un savoir absolu est placé aux commandes du politique, la parole d'en-haut peut tout se permettre. Elle peut insinuer, ruiner des réputations, répandre des rumeurs, fabriquer des mirages. Ce sera toujours pour la bonne cause. Toujours moralement justifié.

Et si ces paroles finissent par tuer, ce sera légitimement. En éliminant les adversaires, les paroles du pouvoir débarrassent désormais le monde de l'erreur, des dérives et des scories de l'illusion.

Si l'on doute de la redoutable efficacité de cette invention, que l'on songe à quelques-unes de ses répétitions et variations au cours de l'histoire occidentale.

Sans doute les tribunaux de l'Inquisition – chasseurs de sorcières, bourreaux d'hérétiques, dresseurs de bûchers – voulaient-ils traquer l'erreur, le mal, au nom de la bonne Parole, de la Vérité révélée, incarnée dans le pouvoir de l'Église. Cette chasse impitoyable donne le droit de mentir, impose le devoir de dénoncer. Tromper n'est plus tromper. La parole négative est transfigurée : elle devient arme du bien, glaive du Seigneur contre les ruses de Satan.

Même processus, globalement, chez les révolutionnaires de la Terreur – artisans de fausses correspondances, de dénonciations fabriquées, de rumeurs mortifères. Éliminer les ennemis de la Liberté, les traîtres à la République, aveugles et sourds à la Vérité en marche incarnée par le Comité de Salut Public. La parole toxique n'est plus toxique : elle œuvre à purifier la Nation naissante des derniers miasmes du passé.

Que visent les totalitarismes du XX<sup>e</sup> siècle, nazisme allemand, communisme soviétique ? Mentir au nom du vrai qu'ils prétendent détenir, gouverner au nom d'une science qu'ils affirment posséder, qu'elle concerne la race, le sang et la domination, ou les lois de l'histoire, la lutte des classes et l'homme nouveau.

Chaque fois, une vérité supposée inébranlable incite à mettre en œuvre une politique minutieusement criminelle qui change le sens des mots, manipule les sentiments, fortifie la haine et organise le meurtre. La « vérité » au pouvoir produit les camps de la mort, ceux de la Shoah comme ceux du Goulag.

Certes, Platon n'est responsable ni de l'Inquisition ni de la Terreur. Mais il invente la parole qui trompe pour édifier le meilleur des mondes. Ainsi s'est

noyé, partout dans le monde, mais singulièrement dans l'histoire de l'Occident, un lien puissant entre vérité, parole et pouvoir, qui donne à la parole destructrice une nocivité infiniment plus grande que les calomnies personnelles.

Quelques lignes du grand linguiste allemand Victor Klemperer nous le rappelle : « Le nazisme s'insinua dans la chair et le sang du grand nombre, à travers des expressions isolées, des tournures, des formes syntaxiques qui s'imposaient à des millions d'exemplaires et furent adoptées de façon mécanique et inconsciente ». Avant de tuer, le pouvoir nazi prépare les esprits au meurtre, insidieusement, sans qu'on le discerne encore clairement.

La « novlangue » décrite par George Orwell, cette langue de propagande qui paralyse la pensée et caractérise les régimes totalitaires, n'est pas qu'une fiction appartenant au passé.

Qu'on songe au poids de la parole dans le génocide des Tutsi en 1994. Ce « génocide de proximité », comme l'avait qualifié le journaliste Jean Hatzfeld, fut directement initié par les mots, les plaisanteries obscènes, inlassablement diffusés par la Radio des Mille Collines, incitant chaque jour à tuer « les cancrelats » qui habitaient la maison voisine.

Des mots aux meurtres, le chemin est souvent plus court qu'on ne pense. Aujourd'hui, en Europe, nous ne sommes pas sous coupe d'un totalitarisme de ce type. Ce qui ne veut pas dire qu'aucun danger ne guette. Au contraire.

### ***Que se passe-t-il aujourd'hui ?***

Internet n'a pas créé la parole toxique, mais il se trouve que l'interconnexion généralisée et la cacophonie exponentielle permettent au négatif de proliférer sans limites. À travers diffamations, dénonciations, un harcèlement scolaire, conjugal, racial qui touche prioritairement les femmes ou les enfants, sans compter les procès médiatiques hors justice, les manipulations de rumeurs, les *fake news* libérées de toute entrave, l'humour grimaçant qui masque plus ou moins bien sa violence, avec cette culture du *clash* qui radicalisent des échanges binaires, autrement dit à travers une « cyberhaine », sûre d'elle-même.

Nul doute que l'anonymat de cette parole favorise ce déchaînement, un anonymat confortable, sans risque, qui permet d'attaquer l'autre, les autres. Dans une surenchère permanente de vindictes.

Peut-être aussi que contribue également à cette situation le fait que pour chacun, dans notre société individualiste à l'extrême et donc propice à la solitude, s'impose un besoin urgent d'exister quand même, d'affirmer autant que possible sa présence au monde, en assénant son point de vue et ses affects.

Les constantes de cette parole toxique sont toujours mêmes :

– L'autre, celui dont on parle pour en dire du mal, est objet de haine, donc d'exclusion. Il est comme annulé. Ce qui du même coup détruit sans appel la dimension de l'échange qui définit la parole. Si l'autre n'a pas voix au chapitre, je suis seul à parler, sans réplique.

– Autre constante, décisive : la parole de haine vise ceux qu'elle attaque non pour ce qu'ils disent, mais pour ce qu'ils sont. *Ad hominem*. Telle communauté, telle ethnie, telle nation. Dans sa singularité. Au point de ne plus parler qu'à ceux qui pensent comme soi.

– Plus encore, dans tous ces cas, on oublie que la parole est un acte, qui peut blesser ou tuer. Une arme qui disqualifie insidieusement l'autre, qui entraîne vite des conséquences concrètes dans le réel.

Il est nécessaire de demander enfin si quelque chose a changé en nous tous, dans nos têtes. Ce n'est pas seulement la technique qui se transforme. Ce sont aussi les sujets, les individus et leurs comportements. À se demander si, dans notre société à l'individualisme forcené, où l'injonction d'être autonome est un mantra imposé, où la frontière entre réel et virtuel s'amincit, se floute toujours plus, il n'existerait pas comme une tentation de se décharger au quotidien de toutes les contraintes imposées par ce réel.

### ***L'image du délestage***

Vous le savez, le terme « délestage » vient du mot « lest », qui, au sens propre, désigne la charge placée dans un bateau pour modérer l'instabilité du mouvement en mer, et maintenir la flottaison. Le délestage, c'est le fait de s'alléger, de se décharger d'un poids, d'une charge encombrante. Au figuré, c'est d'un fardeau qu'on se déleste, dont on s'affranchit.



Dans notre livre, Monique Atlan et moi émettons l'hypothèse que notre époque est travaillée actuellement par une tentation de grand délestage. Ou plutôt la tentation – fantasmatique, évidemment – de délestages successifs qui s'emboîtent les uns dans les autres. Se délester de quoi ? De réalités pesantes, jugées contraignantes ou même obsolètes, dépassées. Pour vivre une vie nomade, *light*, fluide, sans responsabilité.

Avec d'abord la tentation de se délester du corps forcément menacé d'usure, pour préférer le virtuel, le sans-contact, la parole à distance, sur support numérique. De loin. Désormais, la parole est le plus souvent déliée de notre présence physique dans les échanges. Pas de corps sur Internet – que des images, des avatars et des signes graphiques ou sonores, avec la possibilité de se soustraire à toutes les assignations à un temps, ou à un lieu donné en étant « désincarné ».

Ce délestage du corps à travers le virtuel mène insensiblement à la tentation de se délester dans le même mouvement du temps, que le virtuel ne connaît pas mais qui s'écoule effectivement dans le réel. Qui dit temps, dit déroulement de la vie et donc de ma mort. Il devient tentant de vouloir nier, d'annuler cette échéance.

Un pas de plus : en se délestant des corps, on se déleste du corps de l'autre, puis des autres, ceux avec qui on est en désaccord. Sans présence physique, il est simple d'envisager la mise à l'écart de l'autre, de l'annuler par les mots ou par un clic anonyme. L'écrivain Maurice Blanchot disait : « *Autrui s'exprime, et dans cette parole, il se propose comme autre* ». Donc différent, dissemblable dans son expression. Sartre lui dit : « *Autrui, c'est l'autre, c'est-à-dire le moi qui n'est pas moi* ». Donc dérangeant, déstabilisant.

Pour supprimer ce trouble engendré par l'autre, il reste deux solutions radicales, tout aussi inquiétantes l'une que l'autre, liées au fait que chacun, dans sa solitude, se vit comme seul centre du monde, isolé, ne retenant que ses propres convictions :

– Soit je ne parle qu'avec ceux qui sont comme moi, qui parlent comme moi.

– Soit j'annule ceux qui ne parlent pas comme moi

La spirale continue : se délester des autres, c'est au final se défaire du collectif, de l'ensemble des autres : alors que l'on peut dans le même temps se vanter de milliers d'abonnés sur les réseaux sociaux ! Ce délestage

insidieux se couple avec la « désintermédiation », c'est-à-dire le désaveu des médiations classiques (les partis, les syndicats, les médias), qui ont toujours été les outils traditionnels de la démocratie, et qui se trouvent à présent soupçonnés de collusion avec le pouvoir. Comme s'ils étaient désormais des entraves à écarter. À bas la responsabilité politique et vive l'abstention aux élections...

Pour, en apothéose, atteindre la tentation ultime de délestage de sa propre responsabilité. Au moment même où beaucoup éprouvent intensément la nécessité d'une responsabilité renouvelée face aux enjeux planétaires, aux engagements qu'ils exigent, ils sont aussi confrontés au flot de paroles contradictoires, à la cacophonie, à l'absence de projets résolus. Et ils peuvent perdre courage et se délester aussi de ce fardeau. Renoncer.

Il se pourrait qu'une fois débarrassé de tous ces poids, devenus légers comme une plume, il ne reste plus que la compulsion à parler à tout prix, tout le temps, pour combler un manque à être, pour masquer le sentiment secret de l'incertitude de sa propre présence au monde... Parler sans responsabilité, au risque de la démagogie, deviendrait alors la seule façon de s'assurer de sa propre existence.

« Ne pas pouvoir se dérober, voilà le moi », disait Emmanuel Levinas. En le paraphrasant sans vergogne, il faudrait dire « se dérober ou pas, telle est la question ». Face à l'absence d'écoute, à l'annulation de l'autre, à la compulsion de parler à vide, de rien et de tout, sans conscience du poids des mots ni des actes que constituent les paroles, c'est la réalité elle-même qui se trouve annulée.

Chacun connaît cette formule devenue banale : « je dis ça, je dis rien ». Il faut la prendre au sérieux, la considérer comme la maxime d'un temps nihiliste : je parle, j'exprime un avis, un goût, une opinion... et je l'annule aussitôt. Je ne prends pas la responsabilité de ce que j'énonce.

### ***Restaurer la responsabilité***

Voilà le mot-clé à quoi tous ces développements nous ramènent : notre *responsabilité* – personnelle, individuelle, à chaque instant, dans chaque occasion, à chaque fois que nous ouvrons la bouche, répondons à une question, une remarque, une interpellation.

Cette responsabilité qui nous incombe peut paraître écrasante, et en même temps difficile à cerner. C'est pourquoi il est important de préciser ce qu'elle signifie, les domaines qu'elle concerne, et à quoi elle tient.

Il existe des responsabilités juridiques, à clarifier ou à définir, pour le monde numérique et les machines parlantes. Certains cas sont déjà prévus et correspondent à des délits existants dans le code pénal. C'est pourquoi, face à la montée de la haine, il ne faut pas renoncer à faire appel aux tribunaux, à lancer des poursuites judiciaires pour la condamnation des auteurs d'injures racistes, xénophobes, homophobes et autres.

Ces actions ne sont pas toujours possibles. Beaucoup de paroles toxiques ne tombent pas directement sous le coup des lois. Et il faut aussi du temps pour aboutir à un résultat. Ce n'est pas une raison pour laisser tomber ! Ne rien faire, en ce domaine, c'est accroître l'impunité. Des résultats existent, des sites, des personnes, des responsables sont maintenant de plus en plus souvent condamnés. Il faut donc que des associations et des collectifs continuent ce combat, souvent compliqué pour les individus isolés.

La responsabilité juridique des plateformes et des hébergeurs doit être définie et réorganisée pour améliorer la régulation des réseaux sociaux, qui progresse lentement – mais qui n'est pas inexistante, ni sans résultat. De plus en plus de législations nouvelles, notamment en Europe, aboutissent au signalement et à la suppression de messages haineux.

Il existe encore de nombreuses insuffisances dans ces dispositifs, mais ils se perfectionnent, avec d'ailleurs la contribution des plateformes elles-mêmes, qui ne sont pas systématiquement hostiles à la régulation. En effet, pour les régies publicitaires qui sont le nerf de la guerre, la haine peut devenir contreproductive.

Cela dit, la régulation a des limites, parce que les réglementations sont nationales, ou régionales, alors que les réseaux sont mondiaux. Ce décalage entrave une régulation globale efficace. D'autant plus que la mise en place des surveillances est complexe, combinant observateurs humains et intelligence artificielle.

Enfin, curieusement, les usagers se désintéressent de ces questions. Tout le monde semble se plaindre de la violence verbale qui monte sur les réseaux sociaux, presque tout le monde est favorable à une régulation, mais

il n'y a plus personne quand on demande des idées, des suggestions, ou de l'aide pour mettre en place une meilleure régulation !

Installer une responsabilité juridique suppose également de rendre l'anonymat plus compliqué sur les réseaux sociaux. L'intraçabilité des messages, les auteurs impossibles à localiser constituent des obstacles à l'équilibre de la parole collective.

Il ne faudrait pas oublier la responsabilité envers la parole elle-même, dans sa dimension fondatrice d'échange et d'interaction. C'est pourquoi il faut absolument insister sur la mise en place, partout, d'une possibilité de réponse garantie à toute personne mise en cause, harcelée, insultée ou simplement critiquée. Car, vous l'avez bien compris, c'est *l'annulation de l'autre* qui détériore le *dispositif* de la parole et la rend toxique. Dès qu'une réplique est possible, dès que la place de l'autre et la possibilité de sa parole ne sont plus anéanties, mais au contraire garanties, la situation devient profondément différente. Cela vaut, évidemment, pour toutes les situations concrètes de prise de parole.

Il ne s'agit pas, il faut le répéter, de rêver d'un consensus, de croire que tout le monde sera d'accord. Mais de conserver la possibilité des interactions entre tous, même si elles doivent être rudes. L'affrontement des idées n'est pas l'annulation des paroles des autres.

Ces moyens sont tous en relation avec la notion de responsabilité juridique. Mais celle-ci ne recouvre pas tout le champ de la responsabilité, loin de là. Il faut donc insister, pour finir, sur la responsabilité morale qui concerne chacun d'entre nous. Elle passe par la prise de conscience, par chacun, du pouvoir de la parole et par son engagement personnel.

De quoi est faite cette responsabilité personnelle ?

Elle exige d'abord d'être conscient du fait que les paroles sont des actes. Ce ne sont pas que des mots, éphémères, sans importance et sans conséquences. Tout ce que nous disons a des conséquences, ou en tout cas peut en avoir. Même quand c'est entre nous, même quand c'est pour rire, pour jouer. Nous croyons que c'est innocent, ce ne l'est pas forcément.

Cette prise de conscience ne doit pas nous paralyser, nous empêcher de parler, mais au contraire nous permettre de retrouver la parole,

Cette responsabilité réendossée peut permettre de retrouver le chemin de la parole humaine. Plus qu'une manière de *répondre à*, c'est une façon de *répondre de* la parole elle-même.

Avec ou sans outils techniques, avec ou sans révolutions des machines, « parler l'humain » signifie avant tout : écouter les autres, leur répondre, les laisser parler, constater nos accords et nos désaccords, sans pour autant nous tuer – ni verbalement, ni réellement.

Pareille responsabilité n'est pas une nouveauté. Elle est même très ancienne. C'est une responsabilité qui est *en même temps* envers soi et envers les autres, envers la société, envers la parole et envers l'humanité comme ensemble des êtres parlants.

Le problème, vous l'avez compris, c'est que nous vivons dans un temps qui a tendance à estomper cette responsabilité, à l'oublier, à l'effacer. S'en souvenir est une résistance nécessaire, dont les formes s'inventent au jour le jour, au cas par cas...

Entre parole et promesse, le lien ancien est à restaurer. *Spondeo*, en latin, signifie tenir parole, se porter garant de sa promesse, demeurer fidèle à la parole donnée. *Respondeo*, répondre, n'est donc pas simplement l'action de parler en retour. Il s'agit de plus que d'écouter l'autre et de s'adresser à lui ensuite. Il s'agit de répondre *de* la parole.

Je vous remercie.

## « Jésus parle avec autorité, non pas comme les scribes »

Yves-Marie BLANCHARD

Le titre qui m'a été proposé pour cet exposé se présente comme la **reprise approximative du texte de Matthieu 7, 29**. En fait, l'énoncé matthéen global est le suivant (selon une traduction littérale personnelle, soucieuse de coller au texte grec, sans pour autant massacrer la syntaxe française) : « Il arriva, lorsque Jésus eut terminé ces paroles, que les foules étaient frappées de son enseignement. Car il était en train de les enseigner, comme ayant *autorité* et non pas comme leurs scribes » (Matthieu 7, 28-29)<sup>7</sup>.

Ce bref sommaire vient en conclusion des trois longs chapitres (4 à 7), lesquels constituent le fameux Discours ou Sermon sur la montagne. **L'autorité ici reconnue à Jésus concerne ses enseignements, diffusés en continu** (construction rare, usant du verbe « être » lié au participe présent, à la façon d'une « forme progressive », comme on dit en grammaire anglaise). L'autorité reconnue à Jésus concerne son enseignement, dans la mesure où, contrairement à l'usage juif de type pharisien, encore valable aujourd'hui, Jésus ose déclarer : « Moi, je vous dis... », **sans se croire obligé d'en appeler à la longue lignée des rabbis** l'ayant précédé sur les mêmes terrains de commentaire ou discussion. **Il serait cependant erroné et dangereux de généraliser l'expression matthéenne, au point d'imaginer Jésus en rupture radicale avec les traditions juives d'alors**. Prenons garde à ne pas tomber dans le piège d'un antijudaïsme non critiqué. Les chercheurs d'aujourd'hui, tant juifs que chrétiens, s'accordent à reconnaître l'étroite proximité entre, d'une part, les pratiques et paroles de Jésus et, d'autre part, les comportements et mentalités propres aux groupes de piété juive qualifiés de pharisiens. Les critiques acerbes souvent émises par Jésus à leur égard concernent exclusivement les excès, tant théoriques que pratiques, commis

---

<sup>7</sup> Les passages commentés de l'Évangile sont donnés en annexe après le texte de la conférence, dans un document préparé par le P. Yves-Marie Blanchard et distribué lors du colloque.

par la branche la plus radicale d'un mouvement pharisien méritant d'être considéré comme la meilleure part du judaïsme d'alors et, d'une certaine façon, le précurseur du judaïsme moderne. Il est d'ailleurs frappant que, **dans sa version propre, Luc s'abstient de critiquer les scribes d'Israël et se contente de souligner l'autorité des paroles et enseignements de Jésus.**

En outre, **le troisième évangile ainsi que Marc**, qui pour leur part situent le texte étudié dans le contexte du ministère initial à Capharnaüm, **suggèrent que l'autorité de Jésus ne tient pas seulement à la source et au contenu du message**, autrement dit à sa personne, selon l'étymologie même du mot grec *exousia* : littéralement ce qui sort (préverbe *ex*) de l'être (*ousia*), dès lors ce qu'il est permis ou possible de faire (verbe impersonnel *exesti*). Marc et Luc en effet – non pas Matthieu – complètent le premier énoncé en soulignant, quelques versets plus loin, que **l'autorité reconnue à Jésus procède aussi de l'efficacité de sa parole, réellement dotée d'une force d'action capable d'en imposer aux puissances du mal**, comme l'atteste la tradition narrative des exorcismes ou récits d'expulsion des démons. De ce fait, Luc n'hésite pas à doubler le substantif *exousia* (**autorité**, du point de vue de son origine) avec le nom *dunamis* (**puissance**), lequel souligne la dimension performative d'une parole capable (telle est justement la pointe du verbe *dunamai*, d'où le nom *dunamis*) de faire ce qu'elle dit. **L'autorité de Jésus se trouve ainsi affirmée à travers des enseignements incessants, d'une part pleinement assumés sans besoin de référence formelle aux prédécesseurs, d'autre part suivis d'effets réels, voire spectaculaires, sur le front infini du combat contre le mal.**

\*

**Une deuxième série de textes, toujours en triple tradition Matthieu-Marc-Luc, appartient au récit de guérison d'un paralysé**, présenté à Jésus dès son entrée à Capharnaüm, donc à l'occasion d'un nouveau séjour de Jésus dans cette cité galiléenne à lui familière. Avant même qu'il ait agi sur l'état physique du malade, **Jésus se trouve accusé de blasphème, simplement pour s'être proposé de lui remettre-pardonner** (littéralement : **enlever**) **ses péchés**, s'octroyant ainsi un pouvoir relevant exclusivement de **l'autorité divine** (cf. la fête de Kippour, jusque dans le judaïsme contemporain). **La suite du dialogue permet à Jésus d'affirmer la stricte équivalence, selon lui, entre le geste de guérison physique et la parole d'absolution des péchés, les deux relevant donc de la pleine et**

**exclusive autorité de Dieu** : « “Afin que vous sachiez que le Fils de l’homme a autorité sur terre d’enlever les péchés” – alors il dit au paralysé : “Lève-toi, prends ton brancard, et va-t-en chez toi” » (Matthieu 9, 6). Pareille déclaration a dès lors pour effet :

a) **d’éclairer la signification des gestes de guérison ou miracles de Jésus, ordonnés à l’annonce du Règne de Dieu, autrement dit l’engagement résolu et efficace de Dieu contre toutes formes de mal ou de péché, affectant l’intégrité de la personne humaine, tant physique que spirituelle ;**

b) **d’affecter à Jésus lui-même la pleine jouissance de l’autorité divine, dans sa capacité tout à la fois de guérir les blessures et infirmités humaines et d’enlever-effacer-pardonne les péchés humains, dès cette terre, ainsi que le soulignent les trois versions de Matthieu-Marc-Luc, reconnaissant ainsi à cette parole forte toutes les chances d’avoir été prononcée par Jésus lui-même, en quelque sorte en amont des relectures et interprétations propres à chaque tradition évangélique.**

On le voit, **l’autorité affectée à la parole de Jésus tout à la fois procède de son origine divine (dimension ontologique) et en atteste la pleine efficacité en faveur des personnes humaines (dimension sotériologique)**, lesquelles s’avèrent blessées dans tout leur être, tant visible (ici, paralysie des membres) qu’invisible (poids du péché accablant les consciences). Dans les trois textes parallèles, **la reconnaissance de l’autorité proprement divine de Jésus reçoit la pleine confirmation (sanction) d’un public nombreux** (tous, les foules), non seulement saisi de stupeur, voire de crainte sacrée, devant l’inimaginable, mais porté à émettre une réelle confession de foi (littéralement : **glorification**) à l’égard de Dieu ayant ainsi agi par la médiation de Jésus. La version de Matthieu (à nouveau la plus brève des trois : étrange !) n’en a pas moins le mérite de conclure sans ambages, étant ainsi le seul à reprendre en finale le **mot clé d’autorité** (grec *exousia*) : « Ayant vu cela, les foules furent dans la crainte et glorifièrent Dieu d’avoir donné une telle autorité aux hommes » (Matthieu 9, 8).

\*

**Une troisième série de textes, toujours en triple tradition Matthieu-Marc-Luc, figure à la toute fin du ministère de Jésus, dans le cadre solennel du Temple de Jérusalem.** Jésus fait face aux autorités religieuses de Jérusalem, grands-prêtres, scribes et anciens, que l’on sait



depuis longtemps ligués contre lui et qui ne tarderont plus à l'éliminer de la façon la plus brutale qui soit. Eux-mêmes s'interrogent sur l'autorité de Jésus, manifestée tout au long de la vie publique tant en paroles (son enseignement permanent sous de multiples formes) qu'en actes (ses nombreux gestes de guérison, exorcismes et autres miracles, justement qualifiés de « puissances » : grec *dunamis*). **La question est double, comme il convient à la valeur du mot *exousia* (cf. plus haut) : « De quelle autorité fais-tu cela ? » et : « Qui t'a donné cette autorité ? »** (Matthieu 21, 23). Or, Jésus, « connaissant leur perversité » (cf. Matthieu 22, 18), refuse de leur répondre et les renvoie à leur propre discernement. Ils se trouvent naturellement incapables de répondre, tant on peut dire que, **pour apprécier l'autorité particulière de Jésus, il faut d'abord se tenir dans une attitude d'accueil, confiance et bienveillance à son égard.** Cela mériterait sans doute d'être étendu à d'autres cas que celui de Jésus : l'exercice de l'autorité, différente en cela du pouvoir, n'est possible qu'au prix d'un pacte tacite, une relation mutuelle, une implication réciproque. On pourrait penser, *mutatis mutandis*, à ce qu'ont écrit au sujet du témoignage des philosophes comme Jean Nabert et Paul Ricoeur... Mais cela n'est pas directement de notre propos. Revenons à notre texte. **Les adversaires de Jésus, contraints d'avouer leur ignorance – « nous ne savons pas » – s'entendent dire par Jésus : « Moi non plus je ne vous dis pas de quelle autorité je fais cela »,** selon une version commune aux trois évangiles synoptiques. **L'autorité de Jésus n'est évidente, sinon compréhensible, qu'à celles et ceux qui sont déjà suffisamment engagés sur les chemins d'une relation à Jésus qui soit d'amitié et de confiance, bref de l'ordre de la foi.** Alors même que ce genre de déclarations a toutes les chances de remonter au **Jésus historique** (d'où l'unanimité textuelle, surprenante au niveau des formules décisives), en revanche la pleine adhésion à ce qui se dit là suppose a priori un minimum de **foi en Christ**. Gageons que de telles considérations pourraient inspirer la réflexion en d'autres domaines que la profession de foi chrétienne et l'interprétation des Écritures bibliques.

\*

Outre ces trois séries de textes faisant explicitement référence à l'autorité (*exousia*) de Jésus, sous la forme d'un commentaire au sujet de l'enseignement et de l'activité de Jésus – commentaire sous la plume du narrateur, ou bien dans la bouche de Jésus, voire de ses interlocuteurs –, **il**

**existe aussi, cette fois à travers les quatre évangiles, un certain nombre d'indices d'énonciation, ayant pour effet indirect de qualifier la parole de Jésus dans l'acte même de son élocution.** Nous traiterons ici de quatre indices récurrents, mais sans doute y en a-t-il d'autres aussi, notre recherche en la matière ne faisant que commencer et appelant des compléments ultérieurs.

\*

**Le premier indice, propre à Matthieu, apparaît tout au long du chapitre 5, c'est-à-dire la première partie du Discours sur la montagne** introduit par l'énoncé des Béatitudes, à proprement parler la charte du Royaume ou nouvelle Torah. La question du rapport à l'ancienne Loi se pose d'emblée, mais Jésus prend soin de préciser son attitude à l'égard de l'héritage des Anciens : « Ne pensez pas que je sois venu abolir (littéralement : détruire ou renverser – verbe *kataluô*) la Loi et les Prophètes ; je ne suis pas venu détruire mais accomplir » (c'est-à-dire « remplir » de sens, faire advenir toutes les potentialités inscrites dans la première Loi et non encore pleinement reconnues et appliquées). **L'autorité de Jésus en la matière ne consiste pas à quitter la Loi, mais à l'approfondir, de sorte qu'elle donne sa pleine mesure.** Suite à cette forte affirmation quasi épistémologique, le discours de Matthieu 5 reprend à six reprises l'opposition rhétorique entre un premier énoncé : « **Vous avez entendu qu'il a été dit** aux anciens... » (*arkhaioi* : les ancêtres, non pas bien sûr les presbytres – versets 21 et 33) ou plus simplement : « Vous avez entendu qu'il a été dit... » (verset 27, 38 et 43) – voire seulement : « Il a été dit... » (verset 31), et une seconde proposition : « **Moi, je vous dis...** » (*egô de legô humin* – versets 22, 28, 32, 34, 39 et 44). Ce faisant, **Jésus manifeste sa pleine autorité, osant parler en son nom propre** (« Moi, je vous dis... ») **et n'hésitant pas à mettre sur un plan d'égalité d'une part les paroles de l'Écriture, moyennant le recours aux citations, d'autre part son propre enseignement,** visant à donner des textes en question une interprétation à la fois radicale et ouverte. Et cela, **sans passer par une chaîne de commentateurs** insérés entre la Torah écrite et l'activité enseignante de Jésus lui-même, ce que justement aimaient pratiquer les scribes d'Israël : différence de méthode, non pas opposition de fond, ainsi que nous l'avons précisé plus haut, au sujet de Matthieu 7, 29. Il se trouve d'ailleurs que les **parallèles disséminés dans l'évangile selon Luc ne comportent pas la**

**structure rhétorique** : « Vous avez entendu... Moi, je vous dis... » et se contentent de l'affirmation absolue : « Je dis... » (Luc 12,59) ou « Je vous dis... » (Luc 6, 27 ; 16, 9 ; 18, 8). L'autorité de Jésus n'en est pas moins déclarée en pleine assurance.

\*

Or il se trouve qu'au tout début de cette série d'antithèses : « Vous avez entendu... Moi je vous dis... », caractéristiques du principe d'accomplissement des Écritures mis en œuvre en Matthieu 5, **l'affirmation de Jésus selon laquelle « pas même un iota souscrit »** (le plus petit signe de l'alphabet grec) **« ne passera de la Loi, avant que tout ait lieu » (Matthieu 5, 18) est introduite par la formule d'énonciation : « Amen, je vous dis... »** (*amèn legô humin*), naguère traduite : « En vérité, je vous dis... ». **Cette locution, totalement originale, se retrouve à maintes reprises dans les quatre évangiles, et toujours dans la bouche de Jésus, à titre d'introduction de paroles, ainsi dotées d'une solennité particulière.** Ici intégrée au texte de Matthieu, la formule « Amen, je vous dis... » se retrouve trente autres fois chez Matthieu, contre un total de treize chez Marc et seulement six chez Luc. Le quatrième évangile selon Jean se montre lui-même friand de cette expression avec non moins de vingt-cinq occurrences. Toutefois – originalité johannique oblige – le mot « amen » est toujours redoublé, ce qui donne la proposition : « Amen, amen, je vous dis... ». **Cette formule d'énonciation, omniprésente dans les évangiles, se comprend différemment selon qu'on traduit : « En vérité, je vous dis... », ou bien, de façon plus littérale : « Amen, je vous dis... ».** Dans le premier cas, l'accent est mis sur le contenu du message, que Jésus lui-même déclare sûr, vrai, autorisé, avant même de l'avoir prononcé. Dans le second cas, l'accent est mis sur la personne même du locuteur. En effet, **le mot « amen », hérité de la Bible hébraïque, apparaît normalement au terme de l'énoncé, dans la bouche d'un tiers, et constitue la sanction positive,** autrement dit l'approbation de ce qui vient d'être dit, aussi bien que l'adhésion à la personne du locuteur. Cet usage, présent dans le Nouveau Testament (dix-neuf fois dans les épîtres et huit fois dans l'Apocalypse) aussi bien que dans l'Ancien Testament, se retrouve régulièrement dans la prière chrétienne, l'assemblée exprimant ainsi son adhésion aux mots prononcés en son nom par le célébrant ou président. Dès lors, l'amen liturgique revient à dire : oui, cela est sûr et solide (radical *aman*, d'où *emunah* : la foi), donc nous y

adhérons et croyons pleinement. **La nouveauté avec Jésus, c'est qu'il se sanctionne lui-même a priori : audace inouïe et folle prétention, à moins justement qu'il ne soit Dieu et puisse à ce titre revendiquer une pleine et parfaite autorité** (cf. ce que nous disions plus haut de la parole déclarant l'effacement des péchés). Comment comprendre le fait que, chez saint Jean, l'« amen » soit ainsi toujours redoublé : simple redondance, à fin d'insistance ? À moins que, selon la suggestion d'un collègue et ami théologien orthodoxe roumain, **Jésus exprime ainsi tant l'affirmation de sa propre autorité que son plein consentement à l'autorité du Père**, se disant « oui » à lui-même (« oui », en grec *nai*, traduction de « amen » en Apocalypse 1, 7), pour autant qu'il ne cesse de dire « oui » au Père (cf. la double question des notables de Jérusalem, selon les synoptiques : « De quelle autorité fais-tu cela ? Qui t'a donné cette autorité ? »). Avouons qu'une telle dualité serait bien dans la ligne de Jean, tellement soucieux de marquer **la profonde communion du Père et du Fils**, autrement dit la « gloire » ou bien encore le fait de « demeurer » intrinsèquement liés. En tout cas, il est clair pour nous que **l'autorité de Jésus ne fait pas seulement l'objet d'un commentaire rapporté à ses paroles, mais s'inscrit dans l'acte même de parole, notamment au travers de l'étrange formule : « Amen – voire Amen, amen – je vous dis... »**, si fréquente dans les quatre évangiles (non moins de soixante-quinze occurrences). En outre, avec saint Jean tout spécialement, nous sommes convaincus que l'autorité de Jésus, unique en son genre, n'a d'autre source et justification que la relation toute particulière entretenue avec Dieu son Père. De fait, reconnaître l'autorité suprême de Jésus revient à confesser la foi chrétienne en sa situation de « Fils envoyé du Père », selon la terminologie préférée du quatrième évangile.

\*

**Deux autres désignations du Christ reviennent à souligner son autorité unique parce que divine. Ce sont : d'abord, la titulature « Fils de l'homme », commune aux quatre évangiles et totalement absente du reste du Nouveau Testament ; ensuite, le syntagme « Moi, je suis » (*egô eimi*), exclusivement johannique, les deux expressions figurant uniquement dans la bouche de Jésus et paraissant, à ce titre, susceptibles d'exprimer quelque chose de l'auto-compréhension de Jésus quant à son être aussi bien que sa mission. Le titre « Fils de l'homme » est sans doute à l'origine un idiotisme de langue araméenne (*bar nasha*), sorte d'équivalent**

du pronom « moi, je », mais sa traduction grecque n'aurait aucune pertinence sans la mémoire du texte de Daniel 7, 13, où **l'expression « comme un fils d'homme » s'applique à un mystérieux personnage venu sur les nuées du ciel et censé présider au jugement universel, sous le regard de Dieu. Appliqué à Jésus, le titre évoque tant sa condition divine (venu du ciel) que sa mission de juge et sauveur universel**, selon le spécifique de la confession de foi chrétienne. Par ailleurs le fait que, dans les évangiles, l'expression soit placée soixante-seize fois dans la bouche de Jésus (Matthieu : 18 ; Marc : 13 ; Luc 23 ; Jean : 13), et nulle part ailleurs sinon une fois sur les lèvres d'Étienne à l'heure de son martyre (Actes 7, 56), fait de cette étrange locution **l'une des formes les plus insistantes de l'auto-désignation de Jésus, impliquant de fait la conscience de son identité et de sa mission, avec en conséquence la capacité de manifester une autorité quasi divine, tant de parole que d'activité**. Il est à noter que l'expression originaire « comme un fils d'homme », issue du livre de Daniel, figure à deux reprises dans le livre de l'Apocalypse (1, 13 ; 14, 14), ce merveilleux magasin riche de tant d'archaïsmes caractéristiques de la première théologie judéo-chrétienne, justement développée sous le mode apocalyptique. Bref, insérée tant de fois aux paroles de Jésus et de nul autre (ni tel ou tel personnage ni la voix *off* du narrateur), par ailleurs sans la moindre récurrence dans le vaste corpus des épîtres, **l'expression « Fils de l'homme » participe d'une stratégie narrative visant, non à commenter ou expliquer, mais bel et bien à mettre en scène l'autorité de Jésus, clairement énoncée et consciemment assumée**.

\*

Il ne nous reste donc plus qu'à dire quelques mots du **syntagme « Moi, je suis » (*egô eimi*)**, caractéristique du Jésus johannique. Notons qu'aujourd'hui l'ensemble des commentateurs voient dans cette locution une référence explicite à Exode 3, 14, autrement dit la livraison à Moïse, plutôt que d'un nom divin comme l'on dit un peu vite, d'une expression verbale : « Je suis – il est », censée rendre compte moins de la nature ineffable de Dieu que de son intense générosité auprès de son peuple. Si Dieu se définit ainsi comme « Je suis – il est pour vous », expression condensée dans la graphie du tétragramme, bientôt devenu imprononçable à la mesure de l'infinie transcendance divine, **le fait que, dans le quatrième évangile, Jésus s'applique à lui-même le « Je suis » (*egô eimi*) de Dieu confère aux**

**paroles alors prononcées la plus haute forme d'autorité qui puisse être envisagée, celle même de Dieu.** Cela est particulièrement manifeste lorsque le « Je suis » est employé de façon absolue : « Si vous ne croyez pas que **moi, je suis**, vous mourrez dans vos péchés » (8, 24) ; « Amen, amen, je vous dis, avant qu'Abraham fût, **moi, je suis** (8, 58). Cela est vrai aussi chaque fois que le verbe « je suis » est suivi d'un prédicat (attribut) relatif à l'agir même de Jésus au bénéfice de l'humanité : « **Je suis** le pain de la vie (6, 35)... **Je suis** la lumière du monde (8, 12 ; 9, 5)... **Je suis** la porte (10, 7 et 9)... **Je suis** le bon berger (10, 11 et 14)... **Je suis** la vraie vigne (15, 1 et 5) ». Remarquons enfin que, sans cette référence théologique, on comprendrait mal que la réponse de Jésus aux hommes venus l'arrêter : « **C'est moi, je le suis** » (18, 6), provoque un tel choc qu'ils se trouvent brusquement jetés à terre, selon le symbolisme des récits théophaniques. On peut aussi mentionner, sous un mode moins spectaculaire, la réponse de Jésus à la Samaritaine évoquant la figure du Christ-Messie : « **C'est moi, je le suis** » (4, 26). Bref, le « **Je suis** » ou « **Je le suis - c'est moi** », souvent écrit en petites capitales, afin de suggérer l'arrière-plan du tétragramme divin en référence à Exode 3, 14, constitue une formidable expression de l'autorité divine conférée aux actes et paroles de Jésus et, à ce titre, pleinement assumée par lui.

\*

Le moment est venu de conclure. Retenons :

a) que l'autorité de Jésus, inhérente à ses paroles, d'ailleurs suivies d'effets, fait l'objet d'un **discours objectif**, tenu tant par Jésus que ses interlocuteurs, et souligné par les interventions du narrateur ;

b) que, plus subtilement, la revendication d'autorité figure à **l'intérieur même de diverses formes du processus d'énonciation** ouvrant le propos de Jésus, qu'il s'agisse de discours dits de révélation, ou simplement de réponses apportées au cœur de dialogues soutenus ;

c) enfin, que cette autorité procède de la **condition divine de Jésus**, dont elle constitue la manifestation pleine et entière, au point d'anticiper la théologie ultérieure du **Christ, Verbe de Dieu et Parole divine**, tant créatrice que révélatrice et salvatrice, ainsi qu'amorcé dès le stade du prologue johannique : « Au commencement était le Verbe... ». On sait la suite... Je vous remercie de votre attention.

## Textes bibliques, en traduction littérale

Matthieu 7, 28-29	Marc 1, 21-22.27	Luc 4, 31-32.36
<p><sup>28</sup> Il arriva, lorsque Jésus eut terminé ces paroles, que <b>les foules étaient frappées de son enseignement.</b> <sup>29</sup> Car il était en train de les enseigner, comme ayant autorité et non pas comme leurs scribes.</p>	<p><sup>21</sup> Ils se rendent à Capharnaüm, et aussitôt, le [jour du] shabbat, étant entré à la synagogue, il enseignait. <sup>22</sup> Et <b>ils étaient frappés de son enseignement, car il était en train de les enseigner comme ayant autorité et non pas comme les scribes.</b></p> <p><sup>27</sup> Tous furent stupéfaits, au point de se questionner entre eux, en disant : « Qu'est-ce que cela ? [Voici] <b>un enseignement nouveau, avec autorité.</b> Il <u>commande aux esprits impurs</u>, et ils lui obéissent. »</p>	<p><sup>31</sup> Il descendit à Capharnaüm, ville de Galilée, et <b>il était en train d'enseigner</b> les [jours] de shabbat. <sup>32</sup> <b>Les foules étaient frappées de son enseignement, car sa parole était d'autorité.</b></p> <p><sup>36</sup> Il arriva une stupeur sur tous, et ils parlaient entre eux, en disant : « <b>Quelle est cette parole qui, d'autorité et de puissance, commande aux esprits impurs,</b> et ils s'en vont ? »</p>
Matthieu 9, 3-8	Marc 2, 6-12	Luc 5, 21-26
<p><sup>3</sup> Et voici que quelques-uns des scribes se dirent en eux-mêmes : « <b>Celui-là blasphème</b> ». <sup>4</sup> Or Jésus, ayant vu leurs pensées, dit : « Pourquoi pensez-vous des méchancetés dans vos cœurs ? <sup>5</sup> Qu'est-il plus facile, dire au paralysé : “tes péchés te sont enlevés” ou bien dire : “lève-toi et circule” ? <sup>6</sup> Mais afin que vous sachiez <b>que le Fils de l'homme a autorité sur terre d'enlever les péchés</b> » – alors il dit au paralysé : « Lève-toi, prends ton brancard, et va-t-en chez toi. » <sup>7</sup> S'étant levé, il partit chez lui. <sup>8</sup> Ayant vu cela, <b>les foules furent dans la crainte et glorifièrent Dieu d'avoir donné une telle autorité aux hommes.</b></p>	<p><sup>6</sup> Il y avait quelques-uns des scribes, assis là et discutant dans leurs cœurs : <sup>7</sup> « Pourquoi celui-là, parle-t-il ainsi ? <b>Il blasphème. Qui peut enlever les péchés sinon Dieu unique ?</b> » <sup>8</sup> Jésus, ayant aussitôt compris en son esprit qu'ils discutaient ainsi en eux-mêmes, leur dit : « Pourquoi discutez-vous cela dans vos cœurs ? <sup>9</sup> Qu'est-il plus facile, dire au paralysé : “tes péchés te sont enlevés” ou bien dire : “lève-toi, prends ton brancard et circule” ? <sup>10</sup> Mais afin que vous sachiez <b>que le Fils de l'homme a autorité d'enlever les péchés sur terre</b> » – il dit au paralysé : <sup>11</sup> « Je te le dis, lève-toi, prends ton brancard, va-t-en chez toi ». <sup>12</sup> Il se leva et aussitôt, ayant pris son brancard, il sortit devant tous, si bien que <b>tous étaient saisis et glorifiaient Dieu</b> en disant : « <b>Nous n'avons jamais rien vu de tel.</b> »</p>	<p><sup>21</sup> Les scribes et les pharisiens commencèrent à discuter, en disant : « Qui est <b>celui-là qui dit des blasphèmes ? Qui peut enlever les péchés, sinon Dieu seul ?</b> » <sup>22</sup> Or Jésus, ayant compris leurs discussions, leur dit en réponse : « Pourquoi discutez-vous dans vos cœurs ? <sup>23</sup> Qu'est-il plus facile, dire : “tes péchés te sont enlevés” ou bien dire : “lève-toi et circule” ? <sup>24</sup> Mais afin que vous sachiez que <b>le Fils de l'homme a sur terre autorité d'enlever les péchés</b> » – il dit au paralysé : « Je te le dis, lève-toi et, prenant ton brancard, va-t-en chez toi ». <sup>25</sup> Aussitôt, s'étant levé devant eux, et prenant ce sur quoi il était couché, il partit chez lui, en glorifiant Dieu. <sup>26</sup> <b>Un saisissement les prit tous, et ils glorifiaient Dieu.</b> Ils furent remplis de crainte, disant : « <b>Nous avons vu des choses incroyables aujourd'hui.</b> »</p>

Matthieu 21, 23-27	Marc 11, 27-33	Luc 20, 1-8
<p><sup>23</sup> Comme il était entré dans le Temple, les grands-prêtres et les anciens du peuple vinrent à lui qui enseignait, en disant : « <b>De quelle autorité fais-tu cela ? Qui t'a donné cette autorité ?</b> »</p> <p><sup>27</sup> En réponse ils dirent à Jésus : « Nous ne savons pas ». Et lui-même leur dit : « Moi non plus, <b>je ne vous dis pas de quelle autorité je fais cela.</b> »</p>	<p><sup>27</sup> Ils vont de nouveau à Jérusalem et, comme il circulait dans le Temple, les grands-prêtres, les scribes et les anciens vinrent à lui. <sup>28</sup> Et ils lui disaient : « <b>De quelle autorité fais-tu cela ? Qui t'a donné cette autorité</b> pour faire cela ? »</p> <p><sup>33</sup> En réponse ils disent à Jésus : « Nous ne savons pas ». Et Jésus leur dit : « Moi non plus <b>je ne vous dis pas de quelle autorité je fais cela.</b> »</p>	<p><sup>1</sup> Il arriva, un des jours où Jésus enseignait le peuple dans le Temple et [les] évangélisait, que se tinrent [devant lui] les grands-prêtres et les scribes, avec les anciens. <sup>2</sup> Et ils lui dirent : « Dis-nous <b>de quelle autorité tu fais cela, ou bien quel est celui qui t'a donné cette autorité.</b> »</p> <p><sup>7</sup> Ils lui répondirent ne pas savoir d'où [il tenait cette autorité]. <sup>8</sup> Et Jésus leur dit : « Moi non plus, <b>je ne vous dis pas de quelle autorité je fais cela.</b> »</p>

### Les antithèses de Matthieu 5

« Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens... » (versets 21 et 33)  
« Vous avez entendu qu'il a été dit... » (versets 27, 38 et 43) – « Il a été dit... » (verset 31)  
« **Moi, je vous dis...** » (versets 22, 28, 32, 34, 39 et 44).

### « Amen, je vous dis... » :

Matthieu : 31 fois ; Marc : 13 fois ; Luc : 6 fois

« **Amen, amen, je vous dis...** » : Jean (25 fois)

Voici qu'il vient avec les nuées, et tout œil le verra, même ceux qui l'ont transpercé, et se lamenteront sur lui toutes les tribus de la terre. « **Oui, amen**, moi, je suis l'Alpha et l'Oméga, dit le Seigneur Dieu, celui qui est, qui était, et qui vient, le Tout-puissant » (Apocalypse 1, 7-8)

À l'ange de l'Église de Laodicée, écris : « Voici ce que dit l'**Amen**, le témoin fidèle et véritable, le principe de la création de Dieu » (Apocalypse 3, 14)

### L'appellation « Fils de l'homme » :

Matthieu : 18 fois ; Marc : 13 fois ; Luc : 23 fois ; Jean : 13 fois

Étienne dit : « Voici que je vois les cieux ouverts et le **Fils de l'homme** placé à la droite de Dieu » (Actes 7, 56)

[Je vis] au milieu des chandeliers [quelqu'un] **semblable à un fils d'homme...**  
(Apocalypse 1, 13)

Et je vis, et voici une nuée blanche et, siégeant sur la nuée,  
[quelqu'un] **semblable à un fils d'homme...**  
(Apocalypse 14, 14)



### La locution johannique **JE SUIS** (*egô eimi*)

« Si vous ne croyez pas que **moi, je suis**, vous mourrez dans vos péchés » (8, 24)

« Amen, amen, je vous dis, avant qu'Abraham fût, **moi, je suis** » (8, 58)

« **Je suis** le pain de la vie » (6, 35)

« **Je suis** la lumière du monde » (8, 1 2 ; 9, 5)

« **Je suis** la porte » (10, 7 et 9)

« **Je suis** le bon berger » (10, 11 et 14)

« **Je suis** la vraie vigne » (15, 1 et 5)

La femme lui dit : « Je sais que le Messie vient, lui qu'on appelle Christ ; quand il sera venu, il nous annoncera tout. » Jésus lui dit : « **Je le suis**, moi qui te parle » (4, 25-26)

Jésus, sachant tout ce qui lui arrivait, sortit et leur dit :

« Qui cherchez-vous ? » Ils lui répondirent : « Jésus le Nazôrien. »

Il leur dit : « **C'est moi** [je le suis]. »

Or Judas, qui le livrait, se tenait là avec eux.

Quand il leur dit : « **C'est moi** [je le suis] », ils reculèrent en arrière et tombèrent à terre (18, 4-6)

# Que disons-nous quand nous disons : « Parole de Dieu » ?

## Le tournant de *Dei Verbum*

Hugues DERYCKE, O.F.C.

Quelle est l'autorité de la Parole de Dieu ? En quoi est-elle une autorité ? Comment passe-t-on de la Parole à l'Écriture, et à l'écriture des textes bibliques ? Comment lisons-nous et écoutons-nous la Parole de Dieu dans la liturgie ? Quelle recherche est-elle possible sur les écritures bibliques ? Quelle exégèse ?

### ***Parcours dogmatique et historique***

– Lors du concile de Trente au XVI<sup>e</sup> siècle, la Réforme catholique fait face à la Réforme de Luther (*Sola Scriptura*). Pour ce faire, le concile produit une réforme de l'Église catholique fidèle à Rome. Si cette réforme majore le mystère baroque d'une liturgie tournée vers la gloire de Dieu, elle stabilise également le canon reconnu des Écritures bibliques, Ancien et Nouveau Testaments. On maintient ainsi une Écriture inspirée du Pentateuque, censée transcrite par Moïse.

– Progressivement, face aux Lumières et aux sciences de l'Encyclopédie, l'Église va affiner une doctrine de la « révélation » divine qui inspire les textes bibliques et qui s'énonce dans la proclamation des dogmes, devenus vérités à croire de manière absolue.

– Le concile Vatican I en 1870 poussera cette dogmatisation à ce qui demeure son paroxysme : le dogme de l'infaillibilité du pape. Cependant, le même concile articule étroitement les textes bibliques à cette doctrine de la Révélation. Dans *Dei Filius*, constitution dogmatique sur la foi catholique et la Révélation divine (28 avril 1870), il affirme : « Les livres de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament, définis par le concile de Trente dans la Vulgate [version latine de la Bible] doivent être reconnus comme saints et

canoniques, non pas seulement parce qu'ils contiennent la Révélation elle-même, mais parce qu'inspirés par l'Esprit Saint, ils ont Dieu pour auteur ».

– En 1943 l'encyclique *Divino afflante Spiritu* ouvre la recherche biblique dans les langues vernaculaires.

– En fait, discrètement, la recherche exégétique est en cours depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, à travers des liens œcuméniques et des travaux qui analysent les divers manuscrits et incunables des bibliothèques des grands ordres religieux. On inventorie les diversités dans les copies, les modifications des copistes qui y glissent leurs interprétations. On y découvre de premières synopses des quatre évangiles, qui opèrent des comparaisons et des concordances. Et on identifie les quatre grandes écoles théologiques des écrivains de l'Ancien Testament : Yahviste, Élohiste, Sacerdotale et Sapientielle (cette dernière pouvant aussi utiliser le grec et non plus seulement l'hébreu). Bref, la Bible cesse d'être un bloc monolithique et redevient une bibliothèque vivante aux cours des siècles. La France fonde l'École biblique de Jérusalem, confiée aux dominicains, qui opèrent les premières fouilles de la science archéologique encore toute jeune. Fondée en 1890 par le Père Lagrange, elle est associée à la découverte des manuscrits de Qumrân en 1951.

– Depuis 1947, 971 manuscrits dits de la mer Morte sont découverts dans des grottes proches de Qumrân. Certains ne sont que des fragments de textes bibliques et d'autres des textes bien plus conséquents. Il s'agit de parchemins, écrits sur des rouleaux en hébreu, qu'on déployait comme des prompts au regard d'un lecteur qui lisait tout haut et qui parfois commentait également à l'intérieur de la lecture. Cette découverte archéologique essentielle donne accès à des textes rédigés entre le II<sup>e</sup> siècle avant et le I<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ. À ce jour, ce sont encore les textes bibliques les plus anciens.

– La constitution dogmatique *Dei Verbum* (ci-après *DV*) du concile Vatican II est promulguée par Paul VI le 18 novembre 1965. Pour la première fois, les constitutions conciliaires quittent le style et l'usage des « anathèmes » pour exposer et proposer la foi catholique.

– Pour la première fois, la Tradition catholique nomme l'Écriture avant le Magistère de l'Église, tous deux étant « tellement reliés et solidaires entre eux qu'aucune de ces réalités ne subsiste sans l'autre » (*DV* 10).

– « Dieu, dans la Sainte Écriture, a parlé par des hommes à la manière des hommes ». « Pour découvrir l'intention [des auteurs], on doit, entre autres choses, porter aussi attention aux genres littéraires » (DV 12).

– « Les Saintes Écritures contiennent la Parole de Dieu (*Verbum Dei*) et, puisqu'elles sont inspirées, elles sont vraiment cette Parole » (DV 24).

– Enfin, une citation plus récente, de Benoît XVI lors de son discours au monde de la culture le 12 septembre 2008 au collège des Bernardins : « La Parole de Dieu nous parvient seulement à travers la parole humaine, à travers des paroles humaines, c'est-à-dire que Dieu nous parle seulement dans l'humanité des hommes, à travers leurs paroles et leur histoire ».

### ***Écouter la Parole de Dieu***

Le titre latin complet de la constitution est *Dei Verbum religiose audiens* : « En écoutant religieusement la Parole de Dieu, le concile ... ». De fait, « la Parole de Dieu » renvoie à une **oralité** ! Et elle l'articule à une forme liturgique.

Pour scruter l'origine de cette Parole, il y a lieu de déployer les questions suivantes :

– Qui parle et à quelle époque, face à quel événement, et sans doute sur près de mille ans ?

– Qui transcrit en écriture et dans quelles conditions ? Et avec quelle écriture ?

– Qui, pendant des siècles, est capable de lire, et sans doute tout haut ?

– Qui est capable d'interpréter et de prêcher ?

– Qui conserve et préserve les textes, et sur quels supports ? **Mais aussi (redoutable question) : qui est capable de les réouvrir et de les enrichir ?**

– Qui conjoint les textes, les réunit, les unifie, ou les articule ? Qui décide de les éditer en plusieurs volumes dans une bibliothèque, puis de les réunir en un seul livre ?

Entendons-nous : pour nos « frères aînés », la Torah, la Loi, veut tout à la fois dire : les Dix Commandements ; le livre du Deutéronome (la seconde Loi, car les premières tables écrites de la main de Dieu furent brisées) ; mais

aussi, les cinq premiers livres de la Bible : le Pentateuque, qui a constitué une collection autonome ; enfin, toute la Bible. Et pour certains, cette Torah n'est pas encore finie d'être prononcée... Ce qui constitue une posture : être « toujours sous la Loi ».

Les évangiles gardent le témoignage d'une expression totalisante : Jésus expliquant « toute la Loi, les prophètes et les psaumes », sans doute en englobant les écrits historiques et de sagesse. Le livre de Job se glisse dans les écrits de sagesse et l'énigmatique Jonas se faufile dans les prophètes, Isaïe est une collection de trois prophètes qui œuvrent dans le temps de la royauté, de l'Exil et du retour d'Exil.

Bref, le classement prend son temps :

- **L'archéologie et l'histoire** nous indiquent que, vers 1200 avant Jésus-Christ, il n'y pas de remparts à Jéricho, alors que les trompettes sonnantes font sept tours de la ville pour en faire tomber les murailles. Le texte dans la TOB reçoit le titre de « Liturgie guerrière » (Josué 6).

- Les deux récits de la Création en Genèse 1, 2 et 3 se glissent plus tardivement en introduction, le plus ancien (dans un jardin) placé en second. En premier vient un récit plus récent, celui de l'école sacerdotale : création en sept jours par l'effet d'une parole créatrice (« Dieu dit, et cela fut »). **Telle apparaît la force de la Parole de Dieu dans cette liturgie qui, d'entrée de lecture, affirme le nécessaire respect du Sabbat.**

- La traversée de la mer Rouge unit deux textes et les mélange. L'un, plus spectaculaire, qui a séduit Hollywood, est le récit des murailles d'eau à gauche et à droite, entre lesquelles les Hébreux passent à pied sec. L'autre, sans doute plus ancien, est le récit où le vent repousse la mer. Peut-être une allusion aux tempêtes de sable qui pouvaient couper le cours du Jourdain ? Car la mémoire du passé peut s'enrichir d'expériences plus récentes (Exode 14, 15s).

- L'Exil à Babylone est le temps privilégié de l'écriture, de la mémorisation des psaumes par le chant, de la capacité à relire, à l'épreuve de l'Exil, l'épisode fondateur de l'Exode. C'est aussi le temps d'une interculturalité : la communauté « internationale » des lisants-écrivains et des sages laisse circuler entre les traditions spirituelles des mythes fondateurs, comme le faisaient déjà les architectes avec les plans des temples.

– Abraham, Issac et Jacob sont peut-être trois ancêtres fondateurs de clans différents qu'on articule en une généalogie : Abraham engendra Issac...

– Le passage en Égypte au service des monuments des pharaons est sans doute un effet d'une famine d'un peuple nomade, les Apirus (lointains ancêtres des Hébreux ?), qui pouvaient ressortir une fois par an vers leurs lieux de pâturages, pour adorer leurs dieux devant des *béthels*, pierres sacrées qui se glissaient dans l'encoche de chaque tribu ou famille sur une montagne sainte au Sinaï. Et un jour, ces tribus ne sont pas revenues en esclavage et ont cherché d'autres pâturages vers Canaan.

– Le retour d'Exil ne fut pas, loin s'en faut, une épopée glorieuse et magnifique, et bien des Israélites restèrent en diaspora. Le mélange des livres d'Esdras et de Néhémie permit d'entretenir la confusion. Ils recèlent néanmoins le précieux témoignage d'une liturgie de la Parole de Dieu (Néhémie 8) qui, encore aujourd'hui, nous fait signe.

***Quand la Parole devient Écriture,  
quand l'Écriture devient proclamation,  
et quand l'Écriture ne cesse de s'ouvrir à l'interprétation  
jusqu'à susciter un écart dans le texte  
pour y être accueillie comme Parole de Dieu.***

Plusieurs foyers d'écritures à travers le monde apparaissent vers 3000 avant Jésus-Christ, parfois même avant. Le plus proche d'Israël serait celui de Summer en Mésopotamie. Des tablettes de reconnaissance de dettes et peut-être les premiers textes sacrés ? Car il s'agit de garder mémoire de ce qu'on doit, entre soi et aussi aux dieux. L'écriture cunéiforme se manifeste au mieux vers 1500 avant notre ère...

Il semble bien que les premiers soient des textes massorétiques<sup>8</sup>, selon une école qui n'inscrit que les consonnes et qui oblige à connaître de mémoire le texte qu'on va lire tout haut. Car on ne sait pas lire en silence ! Voir le témoignage de saint Augustin regardant Ambroise répétant son sermon dans

---

<sup>8</sup> La massore ou *massorah* (d'un mot hébreu signifiant « chaîne » ou « tradition ») est un procédé technique (initié à partir de l'époque du Second Temple de Jérusalem : VI<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ) de fixation d'un texte, afin non seulement de le préserver, mais encore d'en faire la lecture publique [Note d'édition].

la sacristie de Milan<sup>9</sup>. Je romance un peu le cadre, mais la citation du livre 6 des *Confessions* est explicite ! Nous sommes alors au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère !

**Comment se crée le texte ? Comme se crée le texte de la Parole de Dieu !** Un songe, une illumination, une méditation, une manière de se situer en « voyant », en sage ou en prophète (ce qui était alors une fonction officielle). Voir 2 Samuel 7 : texte fondateur de la dynastie davidique sur Juda et l'espérance messianique en Jésus, fils de David. Nathan, le prophète officiel, reprend sa première prophétie qui encourageait le roi David à construire un temple pour abriter l'Arche. La réponse divine est sans équivoque : « Ce n'est pas toi, Roi David, qui me construiras une maison ; c'est moi qui te donnerai une maison, celle de ta descendance qui régnera sur Juda et c'est ton fils Salomon qui construira le Temple ! » Un extrait de la prophétie de Nathan et de ce texte de 2 Samuel 7 est présent dans les manuscrits de Qumrân et jalousement gardé en Israël... **La Terre, le Roi et le Temple** : cette trilogie devient sacrée, elle fait encore autorité.

On a quelque trace de cette lecture possible de la Loi, autour du règne de Josias, roi de Juda (le royaume du Sud) de 640 à 609 avant Jésus-Christ. Quand Josias opère sa réforme, c'est à une époque où le royaume du Nord est vaincu (depuis 722). Les notables du Nord sont partis en exil à Babylone. Certains auraient-ils pu cacher à Jérusalem des textes sacrés ? En réhabilitant le Temple souillé par les idoles, on découvre des rouleaux déposés par les exilés. Leur lecture n'est possible qu'en interrogeant un habitant du Nord qui a trouvé refuge à Jérusalem. Il a gardé la mémoire de cette lecture... On a sans doute là une trace d'une première écriture au Nord de la Loi de Moïse.

Les voyelles, qui sont petites encore aujourd'hui dans notre alphabet, vont se glisser comme des accents toniques au milieu des consonnes qui prennent plus de place. Alors le texte peut commencer à être déchiffré,

---

<sup>9</sup> Dans sa sacristie, Ambroise reçoit porte ouverte, en attendant les visiteurs. Il lit la parole de Dieu et aussi les *Ennéades* de Plotin (philosophe gréco-romain néoplatonicien du III<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne) qu'il cite abondamment dans ses sermons. Augustin le contemple en silence : « Il lisait, ses yeux couraient sur les pages, son esprit pensait, mais sa voix et sa langue se reposaient » (*Confessions*, livre 6, III, 3). Sans doute les lèvres d'Ambroise bougeaient-elles. Augustin est ici le témoin historique d'une des premières lectures silencieuses de l'Antiquité ! Il s'appliquera à cette méthode de lecture silencieuse pour déchiffrer le verset salvateur de sa conversion (Romains 13, 13), comme il en fait le récit au livre 8 de ses *Confessions*.

toujours par une lecture sonore et le plus souvent dans une liturgie publique...

### ***L'établissement des textes et la mise en œuvre d'une bibliothèque classée***

C'est un processus qui se développe sur plus de mille ans ! Un siècle avant le Christ, la culture grecque et l'usage de sa langue imposent une traduction des cinq premiers livres de la Bible en grec. Soixante-douze anciens (six par tribu) se seraient attelés à cette tâche. Il en sort une première Bible en grec : la Septante. Elle sera complétée et affirmée d'une autorité qui couvre l'agrégation, sur trois siècles, d'écritures souvent revues des autres livres et notamment des prophètes. Dès cette première traduction, on stabilise les cinq premiers livres : le Pentateuque.

Le débat sur la récupération des textes anciens – donc y compris ceux qui soutiennent la liturgie actuelle – se poursuit pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne. Pour le judaïsme, cela se fait sur trois siècles. Ces ajustements et ces reprises englobent un temps contemporain de Jésus-lui-même, de l'écriture des évangiles et de la prédication de Paul. Elles s'achèvent au III<sup>e</sup> siècle de notre ère, lorsque Jérusalem est détruite en l'an 70, et définitivement quand les derniers Juifs sont chassés de Palestine.

Sur cette même période se mettent en place la distinction entre Israël et la jeune Église, qui constitue un Nouveau Testament dont la clôture s'effectue au début au second siècle. Au III<sup>ème</sup> siècle, il revient à saint Jérôme d'assurer une traduction latine des deux Testaments : l'Ancien reçu des Juifs et le Nouveau, dans un unique document : la Vulgate, c'est-à-dire dans la langue commune (vulgaire) qui prédomine à l'époque : non plus le grec, mais le latin.

C'est à cette époque que, progressivement, un texte est associé à une école d'écriture, puis, plus étroitement, à un seul auteur. Les évangiles sont accordés chacun à une école : celle de Matthieu, de Marc, de Luc ou de Jean. Les lettres de Paul, de Jean, de Jacques ou de Pierre sont elles aussi attribuées à un seul auteur. Les textes se stabilisent et les possibilités d'insertion et de réécriture cessent et s'instaure un établissement codifié, dit canonique, des écritures.



## ***Intégration d'incises et de commentaires***

Revenons sur la période antérieure, où les textes peuvent accueillir des nouvelles incises comme des commentaires nécessaires s'ajoutant au texte premier... **Un exemple : voyage au cœur du livre de l'Exode** (chapitres 32, 33 et 34).

Le texte d'Exode 32 est reçu comme l'histoire du Veau d'or. Le contexte est connu : tandis que Moïse dialogue avec Dieu et conclut l'Alliance au sommet de la Montagne, et alors qu'il reçoit les Tables de la Loi gravées de la main même de Dieu, le peuple au pied de la Montagne manifeste son impatience, car Moïse tarde. Un Veau d'or est constitué, comme une idole à vénérer dans une marche en avant vers la Terre promise (versets 1 à 7). Le texte primitif reprend au verset 15, et décrit le choc violent entre les deux signes : les Tables et le Veau. Quand Moïse trouve le peuple chantant et dansant autour du Veau, les Tables de la Loi « écrites de la main même de Dieu » sont brisées et le Veau est réduit en bouillon que le peuple doit boire. Les deux symboles, celui de l'Alliance et celui de la rupture de l'Alliance, sont anéantis et surtout sont devenus « insignifiants ». Cependant, après un châtement et une punition (quarante ans de désert !), au chapitre 33 une nouvelle Alliance sera possible. Elle se réalise au chapitre 34. Dans ces textes complexes, riches de plusieurs écritures, il revient au final à Moïse (34, 27) d'écrire lui-même les Dix Commandements énoncés dans les versets précédents.

Dans cet espace, le nom du Seigneur ne sera plus « Celui qui nous a fait monter [ou sortir] du pays d'Égypte ». Cette nomination se transforme en 34, 6, car « le Seigneur passa devant Moïse et proclama : « **Le Seigneur, le Seigneur, Dieu miséricordieux et bienveillant, lent à la colère, plein de fidélité et de loyauté** ».

À cet épisode déjà riche en traditions, en écritures et en réécritures, va s'ajouter **une incise étonnante** : les versets 7 à 14 du chapitre 32, que voici dans la tradition liturgique actuelle. (C'est la première lecture du jeudi de la 4<sup>ème</sup> semaine de Carême, année B.)

En ces jours-là, le Seigneur parla à Moïse : « Va, descends, car ton peuple s'est corrompu, lui que tu as fait monter du pays d'Égypte. Ils n'auront pas mis longtemps à s'écarter du chemin que je leur avais ordonné de suivre ! Ils se sont fait un veau en métal fondu et se sont prosternés devant lui. Ils lui

ont offert des sacrifices en proclamant : “Israël, voici tes dieux, qui t’ont fait monter du pays d’Égypte.” »

Le Seigneur dit encore à Moïse : « Je vois que ce peuple est un peuple à la nuque raide. Maintenant, laisse-moi faire ; ma colère va s’enflammer contre eux et je vais les exterminer ! Mais, de toi, je ferai une grande nation. »

Moïse apaisa le visage du Seigneur son Dieu en disant : « Pourquoi, Seigneur, ta colère s’enflammerait-elle contre ton peuple, que tu as fait sortir du pays d’Égypte par ta grande force et ta main puissante ? Pourquoi donner aux Égyptiens l’occasion de dire : “C’est par méchanceté qu’il les a fait sortir ; il voulait les tuer dans les montagnes et les exterminer à la surface de la terre” ? Reviens de l’ardeur de ta colère, renonce au mal que tu veux faire à ton peuple. Souviens-toi de tes serviteurs, Abraham, Isaac et Israël, à qui tu as juré par toi-même : “Je multiplierai votre descendance comme les étoiles du ciel ; je donnerai, comme je l’ai dit, tout ce pays à vos descendants, et il sera pour toujours leur héritage.” »

Le Seigneur renonça au mal qu’il avait voulu faire à son peuple.

Comment ce texte s’est-il glissé dans le rouleau ? Qui en a eu l’intuition ? Qui en a eu l’autorité (et dans quel consensus ou débat) ? Que révèle et déplace alors cette incise ?

– On quitte le livre de l’Exode et on y insère la tradition de la Genèse : celle des patriarches, pour y rappeler la promesse faite à Abraham, Isaac et Israël.

– Et surtout, Moïse, le porteur des seules Tables de la Loi écrites par Dieu – ces tables qui vont être détruites quelques instants plus tard –, fait la leçon à Dieu : il apaise son visage et lui rend la mémoire antérieure de sa promesse !

– La Parole de Dieu ne bégaie pas et ne se reprend pas ! Cette autorité est acquise de manière définitive.

– Le texte lu en public autorise l’interprétation du lecteur, qui s’autorise à interpréter plus encore la fidélité de Dieu et sa miséricorde !

### ***Retour à Dei Verbum et à notre époque contemporaine***

Ce que permet à nouveau le concile Vatican II, c’est justement un travail d’interprétation du texte dans un vis-à-vis entre Parole de Dieu et énoncé dogmatique. Bref retour sur la dialectique désormais possible entre dogmatique et Parole de Dieu :

- **L'interprétation (au sens d'un énoncé à articuler pour être écouté) de l'Écriture autorise l'interprétation (au sens d'une herméneutique, énoncée à comprendre, à critiquer et à recevoir) du dogme.** L'Écriture ne peut se réduire à n'être qu'un motif d'illustration du dogme qui encadrerait une précompréhension. **À Vatican II apparaît une pleine autorité de la Parole qui précède le dogme.**

- La liturgie parle d'une Table de la Parole et d'une Table eucharistique : toutes deux conduisant à une communion à l'intime de Dieu et de l'humanité.

**D'autres illustrations, quand Augustin lit Platon et rencontre Ambroise à Milan :**

- « Et là j'ai lu, non en ses propres termes, mais dans un sens tout semblable et appuyé de quantité de raisons de toutes sortes qu'«au commencement était le Verbe et le Verbe était en Dieu, et le verbe était Dieu... » Suit tout le prologue de Jean, sans la mention de Jean le Baptiste, et surtout : « Mais que le Verbe se soit fait chair et ait habité parmi nous, cela je ne l'y ai pas lu » (*Confessions*, livre 7, IX, 13).

- « J'ai bien trouvé dans ces écrits, sous différentes formes et avec des expressions variées, que le Fils, "étant dans la condition du Père, n'a pas cru que ce fût une usurpation d'être l'égal de Dieu", puisqu'il est cela même par nature. Mais "qu'il se soit anéanti lui-même en prenant la condition d'esclave ... » - et suit tout l'hymne sur la kénose de Philippiens 2, 6-11 -, « voilà ce que ces livres ne disent pas » (*Ibidem*, 14).

- Quand il est le témoin historique de la lecture silencieuse, lors de sa rencontre avec Ambroise, évêque de Milan, en 385, Augustin à 31 ans et chemine vers la conversion et le baptême. Il vient de se libérer du manichéisme grâce à la philosophie néoplatonicienne. Il lit saint Paul. Il va écouter les sermons d'Ambroise avec Monique, sa mère. Il cherche à dialoguer avec cet évêque novateur qui vient d'introduire en Occident le chant liturgique de tradition orientale. Chanter ensemble dans la liturgie, c'est écouter et s'ajuster à la parole des autres, et entendre les psaumes et les hymnes le plus souvent tirés de la parole de Dieu !

\*

**En conclusion**, un rapide voyage en phénoménologie. Il s'agit de prendre en compte **une expérience de salut, comme phénomène déterminant** de la foi chrétienne.

– La Résurrection du Christ peut être reçue comme dépendant de son annonce : Marc 16, 1-8. Le silence des femmes dans le verset final est paradoxal : « Elles ne dirent rien car elles avaient peur ».

– La Résurrection du Christ est remise à son annonce ! On pourrait dire qu'elle est un **événement de langage**. Les témoins ont parlé et de générations en générations la Parole a circulé : « Oui, Christ est vraiment ressuscité ! ».

– On peut s'étonner du choix fait, dans la récente traduction du lectionnaire, d'omettre ce dernier verset ! Car le soir de Pâques, ce silence provoque la nécessaire mission d'annoncer la Résurrection. Le maintien de ce verset oblige une courte et efficace prédication dans la veillée pascale : « À nous d'en être les témoins ! ».

– Sur ce silence de peur, voir Jean-Luc Marion, *D'ailleurs la révélation* (Grasset, 2020), chapitre 4 : « Le Christ comme phénomène. La Parole », page 331 et plus spécialement les pages 349 à 351 : « L'annonce de la venue du Royaume ne s'énonce pas comme une thèse enseignée par Jésus, mais advient comme un acte de langage qui, en parabole, attend une réponse ».

– Métaphores et paraboles font advenir au langage plus que ce qui était réel jusque-là. Voir Eberhard Jüngel, *Dieu, Mystère du Monde*, tome 2, coll. « Cogitatio Fidei » n° 117, Cerf, 1983, p. 108. **Penser Dieu renouvelle ce que penser veut dire.** « Dieu est pensable parce qu'il s'est rendu présent dans l'événement de langage qu'est Jésus » (Quatrième de couverture de *Dieu, Mystère du Monde*).

– Emmanuel Falque, poursuivant sa recherche de *Hors phénomène* (Hermann, 2021) dans la revue *Transversalités* (n° 166, juin 2023), produit une démarche du même type, pour laisser la kénose du Christ résonner dans le gouffre du chaos que provoquent ces cinq expériences « hors phénomènes » : la maladie, la rupture, la mort d'un enfant, la catastrophe naturelle et la pandémie.

– Les uns et les autres du côté catholique, ne s'y trompent pas : la constitution dogmatique *Dei Verbum* leur a ouvert la possibilité d'**une**

**interprétation « autorisée » de la parole de Dieu, en théologie fondamentale et en philosophie de la religion.**

**Telle est aussi l'autorité de la parole de Dieu !**

\*

## Excursus

### **Le dogme comme mode spécifique d'inspiration dans la culture**

En amont de cette approche de la Parole de Dieu, il y a lieu de percevoir que celle-ci permet de replacer une réception dynamique du dogme, autrement que comme une obligation de croire une vérité improbable ! Dans la culture, le dogme peut faire signe comme un « symbole », qui indique à penser – une intuition certes religieuse, mais qui vise un service plus large de l'humanité.

Marcel Gauchet, lui-même hors de la foi, a exprimé cela avec force dans *Le Désenchantement du monde* (Gallimard, 1985) : le dogme de l'union hypostatique (union étroite entre le divin et l'humain) n'a pas été reçu comme une contradiction par la culture de son temps, mais comme ouvrant à un plus haut degré d'intelligence et d'intimité entre le spirituel et l'humain. J'ai tenté une approche similaire pour le dogme du péché originel, comme pouvant présenter une présentation sous forme de parabole « du commencement du temps qui passe » (« Le dogme comme mode original d'affirmation dans la culture », *Recherches de Science Religieuse*, avril-juin 1994, tome 82, n° 2).

Travaillant cette communication pour l'Observatoire Foi Culture de la Conférence des évêques de France, j'ai aussi rencontré avec bonheur la mémoire d'un prêtre belge : l'astrophysicien Georges Lemaître (1884-1966), nommé en 1960 président de l'Académie pontificale des Sciences, et surtout, en son temps, directeur de l'Observatoire du Vatican. Alors que Hubble avait présenté sous forme humoristique et sceptique l'hypothèse du « *Big Bang* », il fut celui qui accrédita la théorie d'un commencement absolu et prodigieux de l'univers sous la forme d'une explosion initiale d'une énergie totalement

généreuse : « un atome primitif ». Il ne cherchait pas le concordisme biblique, il a plus simplement utilisé un possible transfert d'un modèle de création, exprimé comme un mythe dans le domaine religieux, mais qui peut faire signe à un modèle scientifique soumis à la rigueur de la science de l'astrophysique.

**« Le symbole donne à penser, donne à bien penser et donne à penser plus lui-même »** (Paul Ricoeur). La tradition biblique et chrétienne recèle une force symbolique de trésors d'intuitions !

# Comment discerner une parole juste<sup>10</sup> ?

Marie PALASI

Quand on m'a demandé de prendre la parole, de choisir un sujet à l'occasion de ce colloque sur l'autorité de la parole, c'est cette question, brûlante pour moi, cette question qui m'habite qui a surgi immédiatement. Son urgence, sa dimension vitale ont fait que lorsqu'on m'a dit que nous allions faire de la place pour elle, cela m'a d'abord enthousiasmé. Voilà enfin une question qui contient en elle la possibilité d'un surcroît de vie. Venir avec ce présupposé – la parole juste est celle qui me donne la vie, qui honore le vivant en moi.

Ce qu'elle contient de promesse : retrouver le lien profond entre la parole et la mise en mouvement – discerner une parole juste pour se mettre en mouvement et honorer la vie en moi.

Pourquoi cette question est brûlante pour moi ? Elle dit quelque chose d'une profonde difficulté : presque une impuissance parfois à me mettre en écoute ou à rendre ma vue disponible – me mettre en résonance. Cela dit quelque chose de mon désir de vie.

L'on m'a invitée à ce colloque pour avoir « une parole de jeune ». Vaste programme... Qu'est-ce qu'être jeune ? Un âge où une manière d'être au monde ? Être quelqu'un qui rêve encore, devant qui s'ouvre le champ des possibles ? Qu'est-ce qu'être jeune aujourd'hui ? Après le covid ? Dans un monde en « contraction », comme dirait Jancovici<sup>11</sup> et au vu des désastres écologiques qui nous attendent. Un monde de sur-sollicitations où l'attention est devenue une ressource rare et chère.

---

<sup>10</sup> Édition des notes remises par l'auteur. Toutes les notes ont été ajoutées à l'édition.

<sup>11</sup> Jean-Marc Jancovici (né en 1962), ingénieur et enseignant, a sensibilisé le public aux problèmes du réchauffement climatique et du renouvellement des sources d'énergie, notamment avec la bande dessinée *Un monde sans fin* (avec Christophe Blain, Dargaud, 2021), qui a été le livre le plus vendu en France en 2022.

Qu'est-ce que peut bien vouloir dire « avoir une parole de jeune » ? Je ne sais pas.

Ce qui est plus sûr, ce à quoi je peux m'engager, c'est de vous offrir ma parole de jeune femme. Vous offrir... après l'enthousiasme, la crainte. Car si je me pose cette question tous les jours de ma vie, c'est bien parce que je n'ai pas la réponse. Tout n'a pas encore sa place dans le champ de la conscience. Qui suis-je donc pour prendre la parole face à une assemblée dont j'ignore tout ? Et d'où est-ce que je souhaite parler ? Du lieu de la connaissance, de cette montagne que j'ai gravie à l'occasion de mes années de khâgne et de philosophie à la Sorbonne ? Ou du lieu de l'expérience de mon être ? Je viens vous offrir une parole de jeune femme : une parole vivante, en chemin, une parole comme une offrande. Une parole, enfin, nourrie par une intelligence comme une « lampe au service de l'être ». « Penser dans son cœur », disait Bobin.

Pour avoir une parole de chair, une parole comme une offrande, il était nécessaire pour moi de me laisser pétrir. J'ai relu mes textes fétiches, mes auteurs adorés : Christian Bobin et son « refus viscéral de parler à partir d'un savoir » (*La Lumière du monde*<sup>12</sup>), Christiane Singer (la langue amoureuse, ce n'est pas l'intellect qui est mis en marche, mais la « conscience d'avoir baigné dans la présence et non pas dans le sens », où les mots, les métaphores et les images dansent « un ballet de frôlements qui signale la présence de l'ineffable invité et l'honneur »)<sup>13</sup>, Clarissa Pinkola Estés<sup>14</sup>, ou encore Lytta Basset<sup>15</sup>. Mais j'ai aussi échangé avec Sophie Galitzine<sup>16</sup>, Claire de Saint Lager<sup>17</sup> et Charlotte Jousseau<sup>18</sup>. Quelle jolie communauté de vivants et de morts, une véritable alliance !

---

<sup>12</sup> Christian Bobin (1951-2022), *La Lumière du monde*, Gallimard, 2001.

<sup>13</sup> Christiane Singer (1943-2007), fille née en France d'un Juif émigré d'Europe centrale et épouse d'un comte autrichien, a publié chez Albin Michel à partir de 1965 une quinzaine de romans et d'essais illustrant la fécondité des aspirations spirituelles. Pendant les derniers mois de sa vie, atteinte d'un cancer qu'elle sait fatal, elle tient un journal, publié peu après sa mort : *Derniers fragments d'un long voyage*.

<sup>14</sup> Clarissa Pinkola Estés (née en 1945) est une psychanalyste et conteuse américaine.

<sup>15</sup> Lytta Basset (née en 1950) est une philosophe et théologienne protestante suisse.

<sup>16</sup> Sophie Galitzine (née en 1979) est comédienne, auteur et art-thérapeute.

<sup>17</sup> Claire de Saint Lager (née en 1985) a fondé Isha formation, qui propose des parcours pour retrouver et transmettre la joie d'être femme, et auteur (entre autres) de *Devenir femme # Être soi* (Mame, 2022).

<sup>18</sup> Charlotte Jousseau (née en 1967) se présente comme « écrivain et compagne en créativité ». Dernier livre paru : *J'ai marché sur l'écume du ciel* (Salvator, 2023).



Il est fort probable que je perdrai plusieurs d'entre vous pendant ces vingt minutes où je vais prendre la parole. Peut-être que certains n'ont pas encore vécu d'expérience ce qu'est une parole juste. Peut-être que mon présumé – à savoir que la parole juste est celle qui donne la vie – ne rejoindra pas certains d'entre vous dans leur chair. Vingt minutes, oui, car je compte bien vous écouter ensuite. Ne vous enfoncez donc pas trop vite dans vos fauteuils ; car je vais venir vous chercher. Énergie de la jeunesse oblige.

Des questions demeurent à l'orée de cette prise de parole :

- Vais-je parvenir à incarner ce que je dis
- Vais-je parvenir à me mettre dans une disposition d'écoute ? laisser advenir les silences ?
- Me suis-je laissée assez pétrir pour pouvoir offrir à mon tour une parole ?

## **1. C'est l'oreille qui fait la parole**

Dans la tradition hébraïque, il est dit que c'est l'oreille qui fait la parole. La parole s'adapte à l'oreille de l'interlocuteur : elle se dépose, se forme ou se déforme. En effet, si mon oreille est sale, si elle n'est pas purifiée, nettoyée, lavée, si le cérumen des blessures et des représentations bouche l'entrée, alors elle se tord, elle m'arrive déformée.

Ce qui va advenir pendant que je parle devant vous, va donc dépendre de vos oreilles et des miennes.

Une parole donc qui se dépose dans une oreille profondément creusée et qui descend jusque dans le cœur, chambre d'écoute et de résonance dans la tradition chrétienne (à la différence de l'amérindienne où l'écoute passe, pour la femme, par l'utérus).

Lien avec le thème du colloque : l'autorité de la parole induit une mission d'obéissance. Mais cela ne signifie pas exécuter sans laisser un temps d'écoute.

Il aura fallu trente ans à Marie, la mère de Jésus, pour développer son intelligence de la vie.

Obéir à l'autorité de la parole, ce n'est pas faire ; c'est laisser résonner le mystère de ce qui est dit de faire (à répéter).

Laisser le temps au cœur de s'accorder – peut-être de passer de la parole vraie (éternelle, présente dans le ciel des idées) à la parole juste (ajustée, accordée, incarnée dans le réel). Peut qu'il n'y a pas d'autorité de la parole mais que des paroles d'autorité.

Je suis une chair (alliage du corps et de l'âme) : je suis une chair et c'est dans cette chair que je laisse résonner le mystère de ce qu'il est dit de faire, que je laisse le temps au cœur de s'accorder en purifiant mon oreille pour qu'elle reçoive avec justesse la parole d'autorité.

Discerner une parole juste : quand on parle de parole juste, on entend justesse de mon oreille et œuvre de justice. Quelle différence alors avec la parole vraie ?

On l'a évoqué tout à l'heure : il y a la parole vraie (du côté de l'absolu, de qqch qui demeure en soi et par soi), et la parole juste (ajustée, accordée à soi, comme un drapé qui tombe bien sur nous, comme une note qui sonne juste). Parler de la parole juste, c'est donner une place à la musicalité de nos vies, de notre quotidien – ce qui sonne juste ou faux. Dans ma relation à moi-même, aux autres au monde. Bobin : un couple est en péril dès que ça sonne faux. Être attentif aux paroles qui sonnent faux.

Question : quelle place fais-je aux paroles qui me donnent la vie et *a contrario* aux paroles qui me mettent au large de moi-même ? Parole juste, ou parole fausse, parole preneuse de vie, parole de mort ?

Si l'oreille justifie, alors il n'y a pas de parole vraie en absolu. Ici, on réhabilite l'oreille et l'écoute, on ne dissocie pas la parole de l'oreille qui la reçoit. La parole juste suppose deux pôles : celui qui parle et celui qui écoute.

Autorité de la parole au sens d'absolu, non. Il n'y a que des paroles d'autorité reçues, déposées, passées au tamis d'un cœur pour qu'elles puissent s'incarner.

En synthèse : peut-être que la parole juste est la parole qui allume un feu de vie en nous, de ceux qui purifient – la parole qui met le corps en mouvement, qui honore la vie en nous, la parole qui devient juste quand elle laisse de l'espace, du temps, de l'air à celui qui la reçoit, la parole qui prend vie là où elle résonne en moi. Justesse relative à la relation.

C'est l'oreille qui fait la parole, qui dessine en creux l'urgence de purification. C'est le commencement du discernement.

Comment discerner pour me nourrir du juste, pour me maintenir éveillée ? Voilà l'urgence. S'il s'agit de faire la différence entre, d'un côté, la parole qui m'ensommeille, la parole fausse, preneuse de mort, la parole qui me met au large de moi-même, et, de l'autre côté, la parole de vie, celle qui laisse passer la lumière, la parole aurifère. D'où la nécessité d'apprendre à faire le tri.

## **2. « Le pire, c'est de mettre des paroles justes à côté de paroles fausses » (Christian Bobin) : apprendre à faire le tri**

Discerner, dans l'étymologie, c'est séparer (préfixe *dis*) par la vue (*cernere* : voir, par exemple qu'une lumière se détache dans la nuit). Le regard joue un rôle, mais aussi l'ouïe. C'est un travail de distinction, de discrimination.

L'enjeu ici est de gagner en finesse d'âme, d'approfondir la finesse de notre compréhension du monde. Il faut donc faire appel à la finesse, à la justesse, et pas seulement à la santé. Finesse d'écoute, finesse d'âme.

### **Comment 1 : Plonger son tamis dans l'eau boueuse**

Le travail que suppose le discernement est celui de plonger son tamis dans l'eau boueuse de la vie. Il s'agit de « cerner » l'or qui est dans la boue, pour le prendre. L'eau n'est jamais la même. Pour aller chercher de l'or, si l'on ne mettait pas le tamis dans la boue de la vie, on ne pourrait pas trouver des pépites, la parole d'or, la parole juste devient la parole d'or. Si on ne se laisse pas son oreille dans la boue de la vie, on ne trouve pas la parole d'or. Le modèle de la vie en travail, c'est la vie chercheuse d'or.

Tout le corps y participe. Ainsi, les intestins : tout ce que nous digérons de notre nourriture, notre corps en permanence est là pour en expulser les déchets et en tirer du nourricier. Le travail de la vie est toujours là dans les poumons : rejeter le gaz carbonique, garder l'oxygène... Le travail incessant d'enlever le nocif se fait tout le temps pour respirer. C'est le travail du corps. Ce travail incessant fait la solidité de la vie – la vie chercheuse d'or.

Un aparté sur la solidité : être dur d'oreille signifie que l'oreille n'est pas assez solide pour tout entendre. Solidité à côté de la souplesse, de l'incessant travail d'hygiène et de purification.

Laver, trier, purifier encore et encore... C'est la sagesse des contes (Baba Yaga<sup>19</sup>, Vassilissa<sup>20</sup>, Cendrillon<sup>21</sup>) où le bon grain est séparé du mauvais, où les graines de pavot sont extraites d'un monticule de terre, où l'on en apprend plus sur la vie (le blé) et la mort (les graines de pavot).

Les contes nous rappellent notre dimension inhospitalière. Nous ne faisons pas hospitalité à ce qui nous permet de grandir. C'est quand on ose honorer la grandeur de ce qui est vieux, difforme, pauvre ou handicapé que l'on peut développer la finesse et apprendre le comment du discernement.

Le cœur, chercheur d'or, est un « travailleur solaire » (Christian Bobin).

### ***Comment 2 : La transmission familiale***

Dans ce comment, on trouve l'absence de transmission. C'est un manque qui n'est pas que le mien, mais celui de toute une génération, de toute une culture : un déficit d'enseignement et par le maternel et par le paternel. Cela devrait se jouer dans l'éducation, ou plutôt l'élévation de l'enfant. La littérature, la philosophie, la tradition spirituelle sont des pis-allers.

Dans d'autres traditions, l'enfant sera nourri au lait et au miel jusqu'au moment où il pourra discerner le bien et le mal. Dans la tradition amérindienne, l'attrape-rêve permet d'apprendre aux enfants à retenir leurs rêves pour en parler. Aider l'enfant à discerner s'est perdu dans notre culture. Ce n'est pas sans lien avec le drame des abus sexuels sur des enfants.

### ***Comment 3 : Inné ou acquis ?***

Soit le discernement est en nous et il demande à être élevé, soit il ne l'est pas et il demande à être forgé. Avons-nous besoin d'être des forgeronnes ? Peut-on apprendre seule ? La question reste ouverte.

Personnellement, apprendre à toujours été pour moi « apprendre avec... ». C'est la tradition chrétienne. Jésus est « le Grand Écouteur ».

---

<sup>19</sup> Baba Yaga est un figure féminine surnaturelle de la mythologie slave.

<sup>20</sup> Vassilissa est une magicienne, héroïne de contes populaires russes dont il existe plusieurs versions.

<sup>21</sup> Cendrillon est dans plusieurs cultures un personnage de contes dont la version de Charles Perrault (1628-1703) est la plus connue en France.

Dans tradition hindoue, pour devenir sage, il faut avoir un maître spirituel (*acharya*). Un père vaut cent *acharyas* et une mère vaut mille pères. Les écrivains, les spirituels sont des *acharyas*.

#### **Comment 4 : Laisser du temps au temps**

« M'aimes-tu ? » Cette parole de Jésus est dite à Pierre par trois fois : du temps pour ne plus entendre, mais écouter.

Le cœur ne peut pas se purifier en une seule fois : il est en mesure de recevoir, mais jusqu'à un certain point seulement. Il y a des paliers de compensation et de décompensation.

### **3. Écouter ce que le faux a à nous dire**

La Parole fausse n'est peut-être pas la mort absolue. Peut-être même qu'elle éduque l'oreille. Dans la partition que nous pouvons jouer, nous pouvons oser plein de notes différentes. Parfois, on peut culbuter dans le faux, et on peut culpabiliser aussi. Cela ne veut pas dire qu'on ne va pas trouver le juste après.

La fausse note n'est pas nécessairement la déchirure dans le vivant qui fait que la mort s'installe.

Écouter ce que le faux a à nous dire, c'est peut-être « faire le travail de l'hiver » et par là « préparer le printemps » (expression de Bobin à propos de Cioran<sup>22</sup>).

On parle beaucoup de parole juste, mais ce n'est pas toujours juste de reléguer au fond les paroles fausses, les paroles d'ombre.

Il est vrai que :

- Dans la nuit, il y a des nuages sombres, une accumulation du vicié.
- Notre monde s'enfonce dans la nuit.
- Quand une vie familiale tombe dans la nuit, c'est qu'il y avait du faux.

Et ça se met à pleuvoir.

Mais nous vivons le jour et la nuit en permanence, en un cycle circadien. Et il y a toujours une éclaircie après les déluges les plus grands.

---

<sup>22</sup> Emil Cioran (1911-1995) est un philosophe d'origine roumaine qui a vécu en France et est connu pour son scepticisme et son pessimisme.

Ce qui fait se lever la lumière, c'est peut-être d'écouter ce que la nuit a à dire – écouter ce que le mensonge, la parole fausse, la parole de mort a à nous dire.

Lytta Basset propose de faire face à ce faux et de mobiliser nos ressources spirituelles face à lui , face à la perversion.

Un travail de différenciation peut être une ressource spirituelle :

- Suis-je toujours en colère contre cette personne ?
- Ai-je peur à ses côtés ?
- Est-ce que cette personne me plonge encore dans la confusion ?

Il y a une circularité, une ouverture de la parole.

La parole d'une femme mûre plonge dans rivière de sa vie, avec l'espérance que le cauchemar peut se transformer en rêve. Elle est dans l'âge de la maturité, alors que la jeunesse est le temps de la réceptivité.

Chercher la parole juste, la parole d'or, pour ne pas rester dans un cocon obscur. Accepter le juste dans un monde qui ne l'accepte pas toujours. Ne pas être complice de l'obscurité. Œuvrer au fait que le soleil se lève.

Comment accepter le tout ?

On reconnaît qu'il y a à nettoyer sans cesse son oreille. Purifier, laver, purifier. S'aider les uns les autres à laver son oreille. Si on ne lave pas la crasse, on ne peut pas recevoir la grâce.

Tout accepter de la vie. Tout a sa place même nos cimetières : chant de vie et de mort.

Finalement, l'être est dans la réceptivité, l'écoute est dans la parole :

- L'enjeu est d'assurer sa propre parole, qui a germé dans le cœur – ou l'utérus.

- Il y a peut-être une miséricorde, une tolérance à discerner le vrai et du faux, tout en faisant place aux deux malgré tout.

### ***Le mot de la fin***

Une question peut contenir en elle et promettre la possibilité d'un surcroît de vie. Reste à apprendre à faire le tri, à me mettre à l'écoute des notes vraies et des notes fausses dans ma relation à moi-même, aux autres, au monde. À faire l'expérience de la parole juste – ajustée, car c'est

l'expérience d'une résonance entre la parole de celui qui parle et le cœur qui écoute.

« Tout est cadeau : la lumière, l'eau, la boue, les coups, les caresses, l'échec, les débâcles, les trahisons et les infidélités, le naître et le mourir... Tout est terreau » (Christiane Singer, dans *Une vie sur le fil de la merveille*<sup>23</sup>).

---

<sup>23</sup> *Une vie sur le fil de la merveille* est une biographie de Christiane Singer par Audrey Fella (Albin Michel, 2022).

# La force de la parole des victimes : écouter<sup>24</sup>

*« L'intime préfère  
à la parole qui glose  
le silence qui parle »  
Stendhal*

Élisabeth PELSEZ

Pour traiter ce sujet, je me référerai à un large champ d'expériences que j'ai eues, en tant que magistrat (juge d'instruction, juge de l'application des peines, ou en cour d'appel, avocat général aux assises), puis en tant que déléguée interministérielle à l'aide aux victimes entre 2017 et 2020, et actuellement en tant que directrice générale de la mission de préfiguration du Musée-Mémorial du Terrorisme, sans oublier cette étape importante, en 2022-2023, de pilotage du groupe GT8 post-CIASE<sup>25</sup> sur les violences sexuelles commises dans l'Église au cours de l'année dernière.

Je me référerai à des victimes du terrorisme, d'accidents collectifs, de violences intrafamiliales, de violences sexuelles, notamment celles commises par des clercs ou des laïques au sein d'institutions religieuses. Je donnerai aussi de nombreux exemples tirés de ces différentes auditions que j'ai pu réaliser. Je citerai fréquemment les analyses ou réflexions de Denis Salas dans son livre *Le Déni du viol*<sup>26</sup>, et me rapporterai aussi à l'ouvrage d'Emmanuel Carrère, *V13*<sup>27</sup>.

---

<sup>24</sup> Toutes les notes ont été ajoutée pour l'édition.

<sup>25</sup> La CIASE est la Commission indépendante sur les Abus sexuels dans l'Église, créée en novembre 2018 par la Conférence des évêques de France (CEF) et la Conférence des Religieux et Religieuses en France (CORREF), et présidée par Jean-Marc Sauvé, ancien vice-président du Conseil d'État. La CIASE a remis son rapport en octobre 2021. Le GT8 est le groupe de travail n° 8 de la CIASE, chargé de l'« Analyse des causes des violences sexuelles au sein de l'Église ».

<sup>26</sup> Éditions Michalon, 2023.

<sup>27</sup> Gallimard, 2024. V13 désigne les attentats terroristes du vendredi 13 novembre 2015 au Stade de France et au Bataclan.



Le titre de mon intervention, est particulièrement bien choisi : « **La force de la parole des victimes : écouter** ». Je le souligne d'autant plus volontiers que l'on dit, dans le jargon judiciaire : « entendre les victimes », et non : « écouter les victimes », ce qui constitue une différence très importante. Lors de l'assemblée plénière des évêques de mars 2021, avec Henry Rousso, l'historien avec lequel je mène actuellement le projet du Musée-Mémorial du Terrorisme, j'avais précisé que mes différentes expériences d'écoute des victimes m'avaient appris que la qualité de l'écoute dépendait de celle de pouvoir se taire pour faire une place pleine et entière à la voix des victimes. Stendhal l'exprime mieux que moi lorsqu'il écrit : « L'intime préfère à la parole qui glose le silence qui parle ».

Je souhaiterais aborder deux points principaux :

– Le premier : l'évolution, dans l'histoire de la justice et de notre société, de la place de la parole des victimes (I).

– Et en second lieu, la manière dont le collectif amplifie la voix des victimes et donne à entendre celles-ci différemment (II).

## **I. Évolution de la place de la parole des victimes dans l'histoire de la justice et de la société**

### **A. De victimes à parties civiles, une place grandissante dans les procès et les diverses instances judiciaires**

#### *1. De l'invisibilité à la place centrale, grâce à l'évolution de la procédure*

La parole des victimes n'a pas toujours été à la place qu'elle occupe aujourd'hui. Elle a profondément évolué au fil du temps, pour de multiples raisons et à cause de plusieurs facteurs.

Pendant des siècles, les victimes ont été absentes du procès. Seul un duel entre le représentant du Parquet, c'est-à-dire du Ministère public, le procureur de la République, et le délinquant, était organisé : une manière de tenir éloignées les victimes, supposées être mues par un désir de vengeance.

Durant les trente dernières années, le rôle des victimes et, par voie de conséquence, leur écoute ont grandement évolué. Aujourd'hui, on peut affirmer que les victimes interviennent presque comme un troisième acteur dans le processus pénal, aux côtés du procureur et du délinquant. Cette

évolution se fait dans un contexte général de grands principes, tels que l'égalité des armes, l'égalité devant la loi, l'égalité entre les victimes, entre le délinquant et la victime, l'égalité dans l'accès au juge, l'égalité dans la protection des droits des êtres humains. L'article 1<sup>er</sup> du Code de procédure pénale précise que la procédure pénale doit être juste et contradictoire, et préserver l'équilibre entre les droits des parties.

Depuis 1990, sept textes ont renforcé la place des victimes dans la procédure pénale de notre système judiciaire. Progressivement, leurs droits se sont affirmés, mais aussi la perception de leur rôle s'est affinée.

C'est tout d'abord grâce à une évolution des sciences sociales, de la psychiatrie et de la psychologie que la connaissance du psycho-trauma et des effets du stress post-traumatique ont permis de resituer la parole de la victime dans le contexte du traumatisme qu'elle a subi.

Les effets du stress post-traumatique sont multiples : insomnies, hallucinations, effets de dissociation, images intrusives en boucle, phobies multiples. Pour que la parole émerge, il faut traiter ces symptômes. Grâce à une connaissance de plus en plus fine, notamment depuis le retour de vétérans de la guerre du Vietnam, grâce au savoir extrêmement développé des armées dans ce domaine et avec la création en France du Centre de Ressources et de Résilience en 2019, de nombreuses avancées ont été accomplies. La parole peut mettre du temps à émerger, parfois enfouie dans une mémoire traumatique dont Muriel Salmona<sup>28</sup> a beaucoup parlé, parfois aussi parce que le temps se fige et que celui qui a subi un traumatisme, notamment sexuel, reste à l'âge de l'enfant qu'il était dans un corps d'adulte, comme si le temps n'avancait plus et avait déconnecté le corps et l'esprit. Il faut donc qu'une thérapie puisse soigner et aider à la naissance de cette parole.

Je cite un passage de l'ouvrage de Denis Salas, *Le Déni du viol* : « Pour certaines victimes, en effet, l'agresseur est toujours là. Frappées dans leur identité intime, le besoin de retrouver une estime de soi est vital. Elles vivent dans le présent permanent du trauma. Placées hors du temps, elles ne peuvent élaborer un récit de ce qui leur arrive. La violence du souvenir installe une déchirure dans la trame de leur vie. Pour elles, à la différence

---

<sup>28</sup> Le docteur Muriel Salmona est la fondatrice en 2009 et présidente de l'association Mémoire traumatique et Victimologie.

probable de leur agresseur, rien ne peut être oublié ». À l'inverse du mal commis qui s'efface avec le temps, le mal subi est un compagnon quotidien.

La souffrance impose un temps sans échéance : « Tous les jours, je vis avec mes séquelles. Mes rêves en sont habités. Mon corps est un puits de mémoire ». C'est le témoignage de Guy Coponet<sup>29</sup>. à la cour d'assises de Paris lors de l'audience du 17 février 2022 du procès de l'attentat de Saint-Étienne du Rouvray En s'exprimant, la victime trouve la force de tordre le mal dans l'autre sens. Cette reconnaissance lui restitue sa capacité perdue. L'ancien rapport de force plie devant le rapport de droit qu'elle instaure. La prise de parole vaut elle-même reconnaissance. C'est le cas aussi lorsque l'institution judiciaire affirme que les faits commis pourraient être pénalement qualifiés mais qu'ils sont prescrits : ce n'est plus temps les faits qui sont imprescriptibles, mais le droit à la vérité qui le devient.

C'est enfin le cas lorsque des décisions de justice telles que des classements sans suite ou des ordonnances de non-lieu sont expliqués de vive voix aux victimes, et non simplement adressées sous forme d'un courrier administratif anonyme et froid.

Puis la prise de conscience de la nécessité d'écouter et de prendre en compte la parole des victimes pour contrecarrer le déni et le risque d'impunité de l'auteur de l'infraction a progressivement fait son chemin. La qualité de l'écoute a aussi beaucoup évolué, encourageant ainsi la parole des victimes.

La procédure d'audition a évolué, par exemple quand il s'agit d'enfants. Un dispositif adapté appelé « Mélanie » permet de les filmer, de les enregistrer, lorsqu'ils ont été victimes de violences sexuelles, pour éviter de les faire répéter et capter au mieux leurs gestes, leurs regards, la peur, le silence qui s'emparent d'eux. Je pourrai aussi citer les unités médico-pédiatrique qui permettent un recueil de la parole des enfants dans des conditions optimales. La mobilisation de nombreux professionnels (psychologues, médecins) permet d'atténuer les nombreux examens auxquels les victimes doivent se soumettre et une prise en charge globale en un endroit unique. Le concept de victimisation secondaire, c'est-à-dire

---

<sup>29</sup> Guy Coponet, paroissien de Saint-Étienne du Rouvray, alors âgé de 87 ans, était présent (avec son épouse, décédée en 2021) dans l'église lorsque le P. Jacques Hamel a été assassiné pendant qu'il célébrait la messe le 26 juillet 2016 et il a lui-même été grièvement blessé.

infliger à la victime une nouvelle épreuve, voire renouveler son traumatisme à cause d'une multiplication des auditions, est devenu familier de la plupart des professionnels de la prise en charge des victimes. Ainsi, la création des unités d'accueil pédiatrique des enfants en danger, au nombre de 64 sur l'ensemble du territoire (26 sont en projet actuellement) a grandement amélioré le dispositif de recueil de la parole des enfants. La France, l'un des derniers pays où se maintenait la confrontation entre la victime et son abuseur, a aussi évolué, en permettant que soient créées, grâce à l'association La Voix de l'Enfant, des salles de confrontation protégée (SCP) qui permettent au mineur d'être entendu dans l'unité pédiatrique, tandis que l'auteur de l'infraction est interrogé au commissariat de police, à la gendarmerie, au tribunal, et que la confrontation a lieu par vidéo-conférence.

« L'impact des actes les plus simples passe d'autant plus inaperçu que la rationalité juridique sature l'espace judiciaire. C'est ici moins ce qui est dit que son accomplissement, une façon d'agir plus que l'agir lui-même, une liturgie discrète et surtout une manière d'incarner la sollicitude. L'intensité de l'écoute d'un enquêteur, les mains narratives d'un magistrat, un avocat qui touche l'épaule de son client, tout cela donne du volume à la parole. Sans doute faudrait-il comprendre ces auditions comme des gestes médicaux intrusifs, dès qu'il y a pénétration dans un territoire intime. Comme un patient, le plaignant est un être ouvert au geste invasif d'un policier ou d'un magistrat. Comme lui, il a besoin d'attitudes justes qui peuvent soutenir et réparer. Ce que l'on ne saurait dire, on peut le faire sentir », souligne Denis Salas.

J'aimerais partager avec vous un exemple où la parole a été déterminante pour calmer, apaiser, restaurer et permettre de revivre. La plupart des parents ou proches de victimes veulent à tout prix savoir si leur proche est mort dans la souffrance ou dans la paix, seul ou entouré. Il est bien souvent très difficile de répondre, surtout lors d'attentats où les forces de l'ordre et les secours interviennent souvent dans les heures qui suivent le drame. Ainsi, une mère que je n'arrivais pas à rassurer voulait à tout prix obtenir une réponse sur le décès de sa fille dans la fosse du Bataclan. Le rapport d'autopsie était assez sibyllin, mais semblait conclure à un mort sur le coup. Dépourvue de mots et sans doute de force de conviction, j'ai fait appel à un général de la gendarmerie à la retraite qui avait longtemps exercé à l'Institut de Recherche criminelle de la Gendarmerie nationale. Il a lu avec

elle à tête reposée le rapport d'autopsie et a échangé avec elle, lui disant sans détour que certaines de ses questions resteraient à jamais sans réponse. Ayant le sentiment profond d'être écoutée, respectée dans ses interrogations, cette femme est repartie beaucoup plus sereine, disant n'avoir jamais ressenti une telle paix. L'écoute ne s'improvise pas, elle témoigne à la fois du professionnalisme de celui qui s'y emploie, mais aussi du mouvement du cœur qui traduit une profonde sollicitude.

## 2. L'évolution de la procédure en faveur de l'écoute des victimes

Les grands procès qui viennent de se tenir en matière de terrorisme ont été extrêmement intéressants à cet égard.

Je cite Régis de Jorna, qui a présidé le procès des trois attentats de janvier 2015 : contre la rédaction de *Charlie Hebdo*, l'assassinat de Clarissa Jean-Philippe<sup>30</sup>, et l'attaque contre l'Hypercashier de la porte de Vincennes : « Dès le début de la préparation du dossier, j'avais compris que le procès comportait deux temps distincts : celui des victimes d'une part, celui des accusés d'autre part. Les auteurs des attentats étant morts et aucun des accusés ne s'étant trouvé sur les lieux des faits, j'ai considéré qu'il était important que les victimes de chaque attentat puissent être entendues dès le début du procès, aussitôt l'interrogatoire de personnalité des accusés effectué ».

« La parole des victimes, en début de procès, a montré combien les traces traumatiques restent encore vivaces chez les survivants et la tristesse du deuil, du "vide", encore cruellement présente pour les proches », rappelle Carole Damiani, directrice de l'association Paris Aide aux Victimes, mobilisée pendant tous les procès en matière de terrorisme. Cet espace-temps empreint de bienveillance, dédié à la parole des victimes, où chaque partie civile qui a voulu s'exprimer a eu le temps de le faire, a permis l'expression de non-dits, d'émotions, de messages qui s'adressaient officiellement ou officieusement aux uns et aux autres ».

De même, on peut garder à l'esprit le temps consacré à l'audition des victimes lors du procès V13 qui a duré cinq semaines. Il s'agit du plus grand procès organisé en France, qui s'est tenu du 8 septembre 2021 au 29 juin

---

<sup>30</sup> Clarissa Jean-Philippe était une jeune policière stagiaire, abattue le lendemain de l'attentat contre *Charlie Hebdo* par le criminel qui a attaqué le jour suivant une supérette casher.

2022. Ce procès hors normes, avec plus de 1 700 parties civiles et 330 avocats, a retenu l'attention de la presse du monde entier.

### *3. La force de la parole des victimes dans une telle audience est de quatre ordres*

– Tout d'abord, la victime vient déposer, au sens propre, et construit un récit sur ce qu'elle a vécu. La prise de parole vaut reconnaissance.

– Redéfinir une identité : des parties civiles au procès de attentats de janvier 2015 ont centré leur propos sur « l'identité de victime » : « Je ne suis pas une victime, je suis un survivant », dira l'un d'eux, debout malgré les séquelles. Et une autre dira : « Victime est un faux ami qui ne vous sauve pas, mais qui au contraire vous met la tête sous l'eau et vous noie. Ce qui me gêne, c'est le statut, qui est aussi un piège... Je me préfère en combattant de la liberté plutôt qu'en éploré », cite également Carole Damiani.

– Puis cette audition se fait dans une enceinte en présence d'autres victimes. La force de la parole crée une communauté de destins dont les victimes prennent souvent conscience dans l'enceinte de justice, car elles n'ont pas forcément eu connaissance de ce que les autres ont vécu ou ressenti. Enfin, le récit des victimes contribue à la manifestation de la vérité. Elles apportent toujours des éléments nouveaux : c'est la vertu de l'oralité.

– Enfin, c'est l'ensemble de la société qui, par les comptes-rendus de presse, les reportages, prend conscience, grâce à la parole des victimes, de l'impact que leur traumatisme a pu avoir sur des cercles élargis.

L'écoute est aussi le revers du secret, qui prévaut dans nombre d'affaires de mœurs. Dans celles relatives à l'inceste reviennent fréquemment les mêmes injonctions : « Si tu parles, je te tue... Si tu parles, j'irai en prison... Si tu parles, tes frères et sœurs seront placés... C'est notre secret, il ne faut le dire à personne ». La parole vient rompre cet enferment mortifère et demande souvent un courage considérable. Elle engendre parfois des stratégies d'évitement de la part de la victime, qui recule l'échéance du moment où elle va parler.

Lors des travaux que j'ai menés dans le cadre du groupe post-CIASE, à l'écoute des six victimes qui sont venues témoigner, j'ai mesuré à quel point le rapport de la CIASE avait dit vrai sur le fait que le secret peut protéger une

famille, mais aussi une institution. C'est parce que l'Église a voulu protéger sa réputation, celle de ses clercs, et ne surtout pas permettre à l'édifice de se fissurer, que la parole a été proscrite, étouffée, niée, minimisée, euphémisée. Ainsi, le livre de Sophie Ducrey, qui porte un titre éloquent : *Étouffée. Récit d'un abus spirituel et sexuel*<sup>31</sup>, fait exploser le silence, met sur la place publique les secrets enfouis par l'institution tout entière. On observe le même phénomène avec de nombreux ouvrages littéraires : *La Familia grande* de Camille Kouchner<sup>32</sup> ou *Le Consentement* de Vanessa Springora<sup>33</sup>.

## **B. Évolution de la place de la parole dans la société, apparition de l'ère de la mémoire**

Il a été fréquemment souligné que les rescapés de la Shoah ne s'étaient pas exprimés pendant des années. Et pourtant, en 1988, Simone Veil expliquait à la radio que, si les rescapés des camps n'avaient pas parlé, ce n'est pas parce qu'ils ne voulaient pas parler, mais parce que l'on ne voulait pas les entendre et sans doute les écouter.

Les victimes des abus sexuels dans l'Église ont fait le même constat.

À compter des années 1970, l'anamnèse de la Shoah, notamment dans le monde occidental, la révision d'une histoire considérée comme indifférente aux populations dites subalternes, ou encore la réévaluation du fait colonial et de ses effets à long terme, notamment en Afrique et en Amérique latine, ont contribué à modifier le rapport contemporain au passé. La condamnation de l'oubli comme sortie de crise ou de conflit, le refus de l'impunité traditionnelle des crimes d'État et de la raison du même nom, ou encore la nécessité d'une reconnaissance de responsabilités historiques, ont entraîné – non sans des controverses toujours vivaces – une plus grande prise en compte des victimes du passé et des demandes de réparations symboliques, judiciaires ou matérielles d'un type inédit, parfois longtemps après les faits.

Dans ce contexte, les politiques de mémoire ont pris une place plus importante qu'auparavant. Le terme de « politique de mémoire » est pourtant récent. Il est apparu alors que la mémoire devenait un nouvel enjeu

---

<sup>31</sup> Éditions Tallandier, 2019.

<sup>32</sup> Éditions du Seuil, 2021.

<sup>33</sup> Grasset, 2020.

moral, consécutif à la manière d'envisager la place dans le présent du souvenir des guerres, des génocides et de toutes les formes de violence désormais appréhendées dans leur dimension traumatique – autre terme popularisé depuis peu.

Dans le langage actuel, la mémoire n'est plus considérée uniquement comme une réalité psychique, culturelle ou sociale, individuelle ou collective. Elle est devenue une valeur, un marqueur démocratique et un nouveau droit humain, une évolution qui suscite au demeurant de fortes résistances : les régimes autoritaires et les démocraties dites « illibérales » sont les premiers à lutter contre un exercice libre de la mémoire ou de l'histoire. Les politiques de mémoire, de ce point de vue, constituent la réponse à ces nouvelles exigences que sont le « devoir de mémoire » ou les demandes de reconnaissance et de réparation. Elles résultent souvent moins d'un volontarisme spontané des pouvoirs publics que de mobilisations de militants et d'associations de victimes.

La France s'inscrit bien dans ce modèle qu'elle a initié d'une certaine manière, son histoire ayant été marquée d'épisodes aux séquelles toujours profondes : l'hécatombe de la Grande guerre, les divisions de l'Occupation ou la fin de l'empire colonial, pour ne prendre que des événements relativement récents. Elle a été parmi les premiers pays à connaître des mobilisations mémorielles et la mise en place de politiques de mémoire. Pour ne prendre qu'un seul indicateur, on compte aujourd'hui quinze journées nationales commémorant des événements ou des processus historiques, dont celle pour les victimes du terrorisme, instaurée par décret le 7 novembre 2019.

Pourtant, aujourd'hui, force est de constater que la parole se libère beaucoup plus vite, il suffit de regarder le nombre de parutions sous forme de récits, d'entretiens, journaux intimes, de créations artistiques liées au vécu des victimes. C'est ce que Henry Rousso<sup>34</sup> nomme « l'ère de la mémoire », et ce qui caractérise notre époque contemporaine depuis une trentaine d'années.

---

<sup>34</sup> Henry Rousso, fils de parents juifs expulsés d'Égypte en 1957 (après la crise de Suez) et installés en France, est un historien spécialiste de la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement du négationnisme (de la Shoah) et du « résistancialisme » (idée que le peuple français n'a pas soutenu le régime de Vichy et s'est toujours opposé au nazisme). Son dernier livre paru est *Face au Passé. Essais sur la mémoire contemporaine*, Belin, 2016.



Conserver la parole des victimes fait partie de la construction de la mémoire et de l'histoire. Ainsi, de mille et une façons vont être constituées des archives audiovisuelles, des recueils de témoignages, des films (comme les procès historiques, mais aussi désormais ceux offrant un intérêt particulier) qui montrent qu'à travers cette parole prise en compte, conservée, explorée, des enseignements peuvent être tirés.

J'ai été frappée récemment par la tenue d'un colloque intitulé : « Mémoires des violences sexuelles dans les Églises : devoirs, responsabilités, justice ». L'une des tables rondes avait pour thème : « L'urgence d'un travail mémoriel aujourd'hui en France », et abordait un thème essentiel en s'interrogeant : « Qu'avons appris des victimes ? ».

Une parole féconde qui témoigne, c'est le prix accordé au savoir expérientiel des victimes et à la puissance mobilisatrice du récit.

La création des lieux de mémoire, le Musée-Mémorial du Terrorisme ou le lieu de mémoire auquel aspirent les victimes des abus sexuels commis dans l'Église participent de cette même espérance : entretenir la mémoire vive pour ne pas oublier.

## **II. La force du collectif et la création des instances de recueil de la parole**

### **A. Le rôle des associations : des éveilleurs de conscience**

Dans l'histoire de la justice, le rôle des associations de victimes est unique. C'est sous l'inspiration de Robert Badinter en 1982 que se crée le premier bureau d'aide aux victimes au Ministère de la Justice. Puis en 1986, c'est la fédération des associations de victimes (INAVEM<sup>35</sup>, devenu France Victimes) qui regroupe 132 associations sur le territoire français, avec une compétence généraliste. Elles sont composées de juristes, de psychologues et de travailleurs sociaux. Elles sont financées par l'État et le recueil de la parole de la victime devient leur quotidien. L'idée de professionnaliser ceux qui écoutent fait son chemin. Parallèlement, des associations de victimes se créent et leur voix devient particulièrement puissante et agissante. On pense notamment à Françoise Rudetzki qui fut blessée très gravement lors de

---

<sup>35</sup> Institut national d'Aide aux Victimes et de Médiation.

l'explosion du restaurant Le Grand Véfour en décembre 1983<sup>36</sup>, alors qu'elle fêtait ses dix ans de mariage avec son époux. Créatrice de SOS Attentats, elle a permis des avancées majeures dans la prise en charge des victimes, telle que la loi de 1986 qui a créé le fonds de garantie des victimes d'attentats et d'autres infractions, ou encore la loi de 1990 qui octroie un statut de victimes de guerre aux victimes d'attentats<sup>37</sup>.

En devenant collective, la parole des victimes acquiert une force qui entraîne à sa suite des choix de politiques publiques significatifs. Je l'ai particulièrement compris à travers la catastrophe ferroviaire de Brétigny-sur-Orge, survenue le 12 juillet 2013. Le collectif qui s'est créé a été formé de personnes qui ne se connaissaient pas et se trouvaient sur le quai de la gare lorsque le train a happé les passagers<sup>38</sup>. Thierry Gomez, fils de deux octogénaires qui ont trouvé la mort lors de ce terrible accident, a rejoint une fédération, la FENVAC<sup>39</sup>, et a porté haut et fort l'exigence de sécurité. La force du collectif, c'est d'amplifier la voix des victimes, de rompre avec la solitude inhérente à la situation même de la victime et lui donner la possibilité, à travers l'entraide et la solidarité, de porter la voix de ceux qui n'ont pas la force de s'exprimer en leur nom. Je pourrai citer bien d'autres exemples encore plus parlants, notamment ceux que j'ai rencontrés dans le cadre des crashes aériens où la douleur de ne pas retrouver les corps des disparus augmente encore le désarroi de ceux qui doivent continuer à vivre avec une double absence.

## ***B. Le rôle des instances de recueil de la parole : la CIIVISE, la CIASE, les prises de parole médiatiques***

Dans l'évolution récente de la prise en compte de la parole des victimes, il faut mentionner les instances qui se sont créées dans le but spécifique de leur recueil. On voit bien que ce sont des événements particuliers ou des évolutions profondes qui conduisent à la mise en place de

---

<sup>36</sup> Le Grand Véfour est un restaurant étoilé, situé dans une galerie du jardin du Palais-Royal à Paris, avec un décor datant en partie de son ouverture en 1784. L'attentat à la bombe dont fut victime Françoise Rudetzki fit une dizaine de blessés graves, mais n'a été revendiqué par aucune organisation terroriste.

<sup>37</sup> Françoise Rudetzki (1948-2022), dont une partie de la famille a disparu dans la Shoah, est l'auteur de *Triple peine* et *Après l'attentat* (Calmann-Lévy, 2004 et 2016).

<sup>38</sup> Le déraillement du Paris-Limoges a fait sept morts (dont quatre fauchés sur le quai où elles attendaient le RER) et soixante-dix blessés, dont neuf graves.

<sup>39</sup> Fédération nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents collectifs.

ces structures nouvelles qui révèlent un besoin majeur de la part des victimes d'être écoutées.

### *1. La CIIVISE*

La Commission indépendante sur l'Inceste et les Violences sexuelles (CIIVISE), installée le 23 mars 2021 pour deux ans, s'est construite comme espace de recueil de la parole des femmes et des hommes victimes de violences sexuelles dans leur enfance. Quatre mois après sa création, plus de 10 000 témoignages avaient été recueillis. Aujourd'hui, ce sont 32 000 témoignages qui sont recensés. La remise du rapport s'est accompagnée de la préconisation de 82 mesures pour s'attaquer au problème.

### *2. La CIASE : de victimes à témoins*

Le recueil des récits de 174 personnes, par le président de la commission en tête à tête, selon le format souhaité par les personnes qui désiraient être écoutées longuement, le plus souvent entre deux et quatre heures, a contribué à façonner le recueil intitulé « De victimes à témoins » et à révéler au grand jour tant de crimes survenus pendant tant d'années.

C'est la même démarche que j'ai effectuée en pilotant le groupe de travail post-CIASE consacré à l'analyse des causes des violences sexuelles commises dans l'Église. Nous avons choisi d'entendre six récits de victimes, afin de rester ancrés dans le réel et de faire des propositions qui découlent de ces récits. Celles que nous avons formulées en faveur de l'instauration d'une pastorale de victimes et qui n'a pas été reprise avait principalement pour objectif de maintenir ce que nous avons appelé « la mémoire vive » des récits des victimes, en les associant à la prise de décision des instances au sein de l'Église, afin que leur parole ne soit pas oubliée et qu'elle serve d'aiguillon pour les décisions de l'Église dans le futur.

Dans les deux cas, ce sont les récits des victimes qui ont permis de retenir le caractère systémique des violences commises. Véronique Margron, présidente de la CORREF, a toujours dit très justement que « le récit des victimes dévoile de manière limpide le caractère systémique des violences sexuelles, avec toutes ses composantes » (déli en cascade, silence imposé, peur du scandale, euphémisation, soumission de la hiérarchie.). La force de la parole, quand elle est relayée, permet donc de mettre un terme à des faits

qui perdurent depuis des années et de les caractériser, dans leur historicité, de les quantifier, de les contextualiser et – on l’espère – d’agir.

### 3. Le rôle des mouvements de libération de la parole (#MeToo)

Un mot pour évoquer les prises de parole médiatique que nous connaissons depuis quelques années à travers des mouvements tels que *#MeToo* ou ces *hashtags* qui commencent par « Balance ton ... ».

Nous les nommons souvent le tribunal médiatique et la question de l’écoute des victimes se trouve déplacée, de la sphère intimiste à la place publique avec ses excès, ses risques, ses dangers. Sur les réseaux sociaux, c’est l’anonymat qui prévaut et qui véhicule une violence souvent décuplée car aucun interdit ne semble prévaloir.

C’est aussi nécessaire, face aux enjeux de ce sujet, d’avoir la capacité d’exercer un regard critique ? car il y a des risques à accorder une place prédominante à la parole des victimes sans discernement ou juste mesure. Les écueils du tribunal médiatique sont assez faciles à dénoncer. Par ailleurs, certains magistrats, et non des moindres, plaident pour que les victimes ne deviennent pas une troisième partie au procès et ne confondent pas leur rôle avec celui du procureur de la République, chargé de représenter la société et l’intérêt général, et, en soutenant l’accusation, d’apporter la preuve de la culpabilité des auteurs d’infraction, alors que les victimes défendent des intérêts particuliers. Il rappelle l’absolue nécessité de préserver l’impartialité de la juridiction, en ne privatisant pas le procès au profit des victimes, en ne considérant pas, comme certains courants de pensée, que les parties civiles constituent « une seconde équipe du Parquet ».

## **Conclusion**

Je conclurai en vous invitant, pour ceux qui ne l’auraient déjà vu, à vous plonger dans le film sur la justice restauratrice dont le titre est : *Je n’oublierai jamais vos visages*. Il offre une réflexion passionnante sur la place de la parole dans les deux camps : celui des victimes et celui des auteurs d’infractions.

Ce film m’a fait penser également à l’ouvrage d’Emmanuel Carrère, *V13*, qui retrace ce long procès de dix mois au cours desquels il restitue la parole des victimes. Il rappelle que l’humanité retrouvée se dessine à travers les

initiatives telle que celle de Georges Salines après la perte de sa fille Lola au Bataclan. Il a rencontré le père de l'un des terroristes, Azdyne Amimour. Il en est résulté un livre à deux voix : *Il nous reste les mots*<sup>40</sup>. Deux pères endeuillés se parlent. En lisant leur dialogue, on mesure la place d'un échange qui a pu se former et s'élaborer dans le respect de chacun, et non dans le carcan de récit contre récit ou parole contre parole.

---

<sup>40</sup> Éditions Robert Laffont, 2020.

## **Table ronde<sup>41</sup>**

animée par le P. Robert SCHOLTUS (OFC)

### **Le service de la parole**

à la radio : Sonia DEVILLERS, journaliste

au théâtre : Samir SIAD, comédien, metteur en scène

à l'église : Henry de VILLEFRANCHE, prêtre

---

<sup>41</sup> L'enregistrement de cette table ronde a été empêché par un problème technique, si bien qu'il est malheureusement impossible d'en donner la transcription dans les actes du colloque.

# Conclusion

Mgr Pascal WINTZER, président de l'OFC

Notre colloque a été consacré à l'autorité de parole. Je l'ouvrais par une parole d'espérance : celle de voir la parole trouver, retrouver son autorité. Cette espérance est fondée sur la foi, au sens large de ce mot : nous croyons que la parole est vie, elle donne à vivre, elle crée du lien et donc une vie sociale.

Pour que la parole réponde à sa vocation, elle appelle deux attitudes, largement soulignées au cours de cette journée. Je m'y arrête, ce sera ma conclusion.

Ce qui compte d'abord, c'est l'écoute ; l'oreille a – ô combien ! – été mise en valeur aujourd'hui.

Je reçois cet appel de la profession de foi d'Israël, reprise par Jésus dans l'Évangile :

Un scribe qui avait entendu la discussion, et remarqué que Jésus avait bien répondu, s'avança pour lui demander : « Quel est le premier de tous les commandements ? » Jésus lui fit cette réponse : « Voici le premier : "Écoute, Israël : le Seigneur notre Dieu est l'unique Seigneur. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton esprit et de toute ta force". Et voici le second : "Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Il n'y a pas de commandement plus grand que ceux-là" » (Marc 12, 28-31).

Spontanément, on reçoit de ces versets que le premier des commandements, c'est aimer. Cependant, il y a un préalable, et même un impératif : « Écoute Israël ! ». Il s'agit en effet d'un impératif présent. Le commandement de l'amour est au futur. J'y entends que l'amour est un appel, un projet, un combat aussi ; il s'inscrit dans l'histoire. *A contrario*, l'écoute est impérative ; elle est bien la condition nécessaire et indispensable qui permet de prendre le chemin de l'amour.

L'appel à écouter doit s'exprimer dans l'écoute de ce qui soutient, conforte, mais aussi dans la capacité à entendre ce qui contredit nos pensées habituelles, spontanées.

La parole, qui établit la relation, est dès lors reconnaissance que l'autre, quel qu'il soit, est en capacité de m'édifier, et aussi qu'il est en capacité d'écouter aussi bien ce qui le conforte que ce qui l'interpelle.

Pour être écoutée, la parole suppose que toute personne est en dignité d'être écoutée, en capacité de m'écouter pareillement. J'entends ici une pétition de principe, celle qui refuse l'enfermement de l'humanité dans des cases, hermétiques les unes aux autres, le refus de la *cancel culture* qui pose tel ou tel en incapacité de parler, d'exister même.

Ceci conduit à attribuer à l'autre une majuscule, à en faire un « Autre » sans aucun lien avec moi. Je choisis bien l'universel humain, condition de possibilité de la fraternité. La foi chrétienne me conforte en considérant Dieu dans une altérité qui n'est pas séparation. Certes, Dieu est autre, mais il ne peut être tenu pour le Tout-Autre, celui qui interdirait tout lien avec lui.

Et puis écouter, parler, enjoint à la responsabilité éthique. Ceux d'entre nous qui, par leur métier, ont l'habitude, l'art de parler savent le pouvoir qu'ils exercent – le « pouvoir du micro ».

Écouter, c'est aussi quelque chose de délicat, qui s'exerce dans la reconnaissance que la parole elle-même est fragile, délicate, qu'elle appelle au respect. Ceci a été souligné tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'accueillir la parole de personnes victimes.

On peut recevoir ce que Jacques Ellul écrivait à ce sujet dans son livre justement intitulé *La Parole humiliée* :

Le discours est toujours discret. Il contient cet arrière-plan d'inconnu qui le rend secret et révélé. Il est discret parce qu'en lui-même il ne s'impose jamais [...]. La parole elle-même est forcément contestable, donc discrète, même lorsque celui qui la dit est animé d'une intense conviction [...]. La parole est cet événement prodigieux où la liberté des deux est respectée. À la parole je puis opposer la parole. Ou faire la sourde oreille. Je reste libre en face ce celui qui cherche à me définir, m'encercler, me convaincre<sup>42</sup>.

---

<sup>42</sup> Jacques Ellul, *La Parole humiliée*, La petite Vermillon, La Table ronde, 2014, (1<sup>ère</sup> édition, Le Seuil, 1981), p. 39.



Face à la parole, il s'agit d'entendre, d'écouter, mais aussi de faire parler soulignait Sonia Devillers. J'entends que, pour les croyants, il s'agit même de « faire parler Dieu », rien de moins que cela. Oui, Dieu n'a voulu et ne veut parler que par des vies et des lèvres humaines. J'entends cette reconnaissance de la possibilité de parole juste, vivifiante qui est en chacune des vies humaines.

Écouter... mais aussi se taire ! Comment écouter sans silence ? Ayant dit cela, je me l'applique... non sans en donner deux expressions :

– Il s'agit d'imposer le silence au bruit ambiant, si envahissant dans notre société.

– Et il s'agit de m'imposer le silence : Tais-toi ! Écoute !

## Intervenants

**Mgr Pascal WINTZER**, archevêque de Poitiers, président de l'Observatoire Foi et Culture. Dernier livre paru : *Abus sexuels dans l'Eglise catholique*, Gallimard, Tracts n° 47, 2023.

**Roger-Pol DROIT**, philosophe et journaliste. Dernier livre paru (avec Monique Atlan) : *Quand la parole détruit*, Éditions de l'Observatoire, 2023.

**Yves-Marie BLANCHARD**, prêtre du diocèse de Poitiers, exégète, professeur émérite de l'Institut catholique de Paris. Dernier livre paru : *Contre le cléricalisme, retour à l'Évangile*, Salvator, 2023.

**Hugues DERYCKE**, prêtre de la Mission de France, membre de l'Observatoire Foi et Culture.

**Marie PALASI**, consultante en management après une formation en philosophie.

**Élisabeth PELSEZ**, magistrate, Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes et directrice de la mission de préfiguration du Musée-Mémorial du Terrorisme.

**Robert SCHOLTUS**, prêtre du diocèse de Metz, membre de l'Observatoire Foi et Culture. Dernier livre paru : *Car rien jamais n'est achevé. Confessions d'un croyant discret*, Albin Michel, 2023.

**Sonia DEVILLERS**, journaliste et écrivaine. Dernier livre paru : *Les exportés*, Flammarion, 2022.

**Samir SIAD**, comédien, metteur en scène. Formé au Théâtre National de Strasbourg, il s'est produit sur les scènes françaises les plus prestigieuses et met en scène, sous forme de lectures théâtralisées, l'Évangile de Luc, Péguy, Bernanos, Primo Levi, Georges Haldas...

**Henry de VILLEFRANCHE**, prêtre du diocèse de Paris, professeur au collège des Bernardins. Dernier livre paru : *Voir et servir : des clés pour lire saint Luc*, Parole et Silence, 2018.